

2009

QUE CETTE ANNÉE SOIT L'OCCASION  
POUR TOUS DE PRENDRE CONSCIENCE  
DE LA PLACE DE NOTRE PLANÈTE BLEUE DANS L'UNIVERS!

BUDGET 2009 PV 15-PV 21

HAUSSE DE 0,02\$ DU 100\$ D'ÉVALUATION

*Vous, vos droits  
et nous...*

*Depuis plus de 30 ans !*

**LEMIEUX PARENT THÉBERGE**  
**AVOCATS S.N.**

63, boulevard Taché Ouest, bur. 102, Montmagny (Québec) G5V 3A3  
Téléphone : 418.248-3114 | Télécopieur : 418.248-2945  
lemieuxparenttheberge@cgocable.ca

C.P. 128  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)  
G0R 3A0  
Tél. et fax: 418 259-2177  
courrier électronique: [echosf@globetrotter.net](mailto:echosf@globetrotter.net)

**VEUILLEZ NOTER**

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

**ADMINISTRATEURS**

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Jean Gendron	Vice-président	259-2213
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

**DIRECTEURS**

Lorraine Lamonde	259-2433
Louissette Pellerin	259-2909

**Publicité**

Raynald Laflamme

**Petites annonces**

Raynald Laflamme

**Maquette et mise en page**

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

**Montage première page**

Raynald Laflamme

**Traitement de l'information textuelle**

Raynald Laflamme

**Abonnement**

Jean Gendron

**Recrutement et membership**

Lorraine Lamonde

**Impression**

Les Impressions Credo, Lévis

*L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec*



Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

**TARIFS PUBLICITAIRES**

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	20,00\$	200,00\$
1/4 page	30,00\$	300,00\$
1/2 page	50,00\$	500,00\$
1 page	90,00\$	900,00\$
Bandeau 1 <sup>re</sup>	95,00\$	950,00\$
1/2 bandeau 1 <sup>re</sup>	55,00\$	550,00\$
Petite annonce	3,00\$	

**ABONNEMENT**

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$
Gratuit pour tous les résidents de Saint-François		

**NOS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS**

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard .....	248-2572
Feu .....	911
Municipalité.....	259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes .....	1-800-263-2266





## SOMMAIRE

Bienvenue dans l'équipe.....	5
Du plaisir en bouche assuré!.....	5
Récupération de vos piles domestiques usagées.....	6
Projet de mise en valeur du presbytère.....	7
Cueillette de bouteilles et de canettes.....	8
19 pays seront présents aux Championnats du monde de traîneau à chiens de la Rivière Daaquam.....	9
Chronique policière.....	10
L'année 2009 est l'année mondiale de l'astronomie!.....	11
«Mesdames, prenons notre place!».....	12
Enfin, un service pour les personnes proches aidantes!.....	13
Lettre aux parents: Une invitation à la vigilance.....	14
Les Fermières vous souhaitent Bonne année!.....	15
Recette des Fermières.....	15
Bibliothèque du Rocher.....	15
Invitation aux Rencontres Le Re-Lait.....	16
Futurs entraîneurs de Kin-Ball recherchés!.....	16
Le coin des Loisirs.....	17
Les Débrouillards.....	18
Pensée positive.....	19
Sudoku.....	19
Au fil des jours.....	20
Ramassez vos bacs!.....	PV 14
Message aux propriétaires de container.....	PV 14
Budget 2009.....	PV 15-PV 21
L'Écho municipal.....	22 pages

## L'Écho de St-François enregistre une nette progression de son bénéfice net

par Raynald Laflamme

Au terme de son année financière se terminant le 30 septembre 2008, le journal communautaire L'Écho de St-François a enregistré une nette progression de son bénéfice net pour l'année d'opération 2007-2008. La marge bénéficiaire a été de 9517,<sup>87\$</sup> comparativement à 2502,<sup>13\$</sup> l'année précédente.

Réunis en assemblée générale le 25 novembre dernier, la dizaine de membres présents ont pu entériner cet excellent résultat. Un résultat attribuable en grande partie au versement d'une aide du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et d'un meilleur contrôle des dépenses, particulièrement reliées à l'impression du journal.

Dans son rapport, le président sortant Raynald Laflamme, a rappelé les deux prix remportés en avril par le journal lors des Grands Prix de l'Association des médias écrits communautaires du Québec. Il a aussi mis en lumière la mise en opération du plan d'action triennal déposé au Ministère au fin de financement. L'an 1 du plan d'action prévoit quatre objectifs à atteindre:

- Favoriser une plus grande participation des organismes à l'information locale
- Favoriser une plus grande participation du public au contenu rédactionnel original
- Augmenter le nombre de membres siégeant au conseil d'administration
- Accroître la participation des administrateurs à la vie démocratique du journal

Au terme de l'assemblée générale, les membres ont reporté au conseil d'administration MM. Raynald Laflamme, Jean Gendron et Camille Laliberté en plus de porter à l'administration une nouvelle venue, Mme Louise Pellerin. Ainsi, ils forment équipe avec Mmes Nicole L. Couture et Lorraine Lamonde. Un poste est demeuré vacant. ♦



*Vous êtes les bienvenus*

Menus du jour  
Commandes pour emporter  
Réservation jusqu'à 50 personnes  
Restaurant: 259-7704



Bière froide  
Café  
Essence

Dépanneur: 259-7515

**Ouvert de 6 h à 23 h**



**BOUCHERIE**  
*Richard Morin*

602, chemin St-François Ouest  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) G0R 3A0  
Tél.: 259-7783

Lundi-Mardi-Mercredi 8h à 17h30  
Jeudi-Vendredi 8h à 21h  
Samedi 8h à 17h

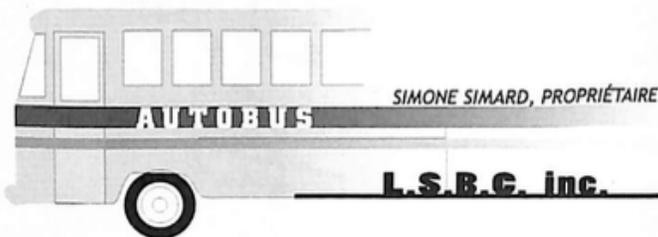
**SPÉCIAUX TOUTES LES SEMAINES**



- service d'abattage • viande de choix
- produits maison • viandes marinées pour méchoui et BBQ

TÉL.: 418 • 259 • 7140  
TÉLÉC.: 418 • 259 • 7140

10, chemin des Prairies Est  
Saint-François, Québec  
G0R 3A0



SIMONE SIMARD, PROPRIÉTAIRE

# Chèques

personnalisés pour les entreprises  
conformes aux nouvelles  
normes de l'ACP



# Êtes-vous prêts ?

Nous pouvons vous y aider !

INFORMEZ-VOUS : 418 839-7207

1010, rue Renault, Saint-Jean-Chrysostome (Québec) G6Z 2Y8  
11, chemin Saint-François Ouest, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec) G0R 3A0

Sans frais : 1 888 839-7207  
Télé. : 418 839-1665 • Courriel : imp.credo@qc.aira.com



**L'outil officiel des Canadiens depuis 1895**

www.garant.com

# Bienvenue dans l'équipe

(R.L.) Votre journal communautaire désire souhaiter la bienvenue à deux nouvelles personnes qui ont joint l'équipe: Madame Louissette Pellerin agira à titre d'administratrice à la suite de son élection au conseil d'administration lors de l'assemblée générale des membres, le 25 novembre dernier; Madame Angèle Morin a pour sa part répondu à l'invitation lancée par le journal pour une personne bénévole dédiée à la saisie des textes. *L'Écho de St-François* vous accueille à bras ouvert et vous souhaite de vivre une expérience enrichissante au sein du journal communautaire. ☉



Louissette Pellerin



Angèle Morin

*Avec le chef personnel Martin Boucher*

## Du plaisir en bouche assuré!

par Raynald Laflamme

Cette année *L'Écho de St-François* a innové pour le souper de Noël que le journal offre aux membres du conseil d'administration et à leur invité. Au lieu de se réunir dans un restaurant de la région, de préférence chez un client annonceur, le traditionnel souper s'est tenu dans la salle de l'âge d'or fort bien décoré pour l'occasion par des membres du conseil d'administration.

La particularité de ce souper, c'est la participation du chef Martin Boucher à la préparation des mets. Depuis qu'il a quitté le Manoir des Érables, Martin Boucher a développé le concept de chef à domicile. Grâce à la disponibilité de la cuisine attenante à la salle de l'âge d'or, le chef cuisinier a pu mettre sa vaste expérience en gastronomie au service des palais anxieux de découvrir de nouvelles saveurs.

À la demande, le chef Martin Boucher a revisité à sa façon le plat principal à base de viande de porc. Une viande tout à fait locale puisque l'animal provenait de la ferme porcine Marcel Bonneau de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud que les invités ont fortement appréciée. D'ailleurs, tout a été excellent, des bouchées au dessert. Pour chacun des services, exécuté par lui seul, le chef Martin a pris soin de commenter l'amalgame. Une façon de nourrir l'esprit par les yeux et les oreilles avant que la bouche ne s'accapare le festin.

Pour ceux qui s'inquièteraient du coût d'un tel souper, il n'en coûte pas plus cher qu'un repas des fêtes au restaurant.

Ceux et celles qui désirent découvrir cette nouvelle façon de recevoir, voici les coordonnées du chef personnel Martin Boucher: 418-241-5043 ou par courriel à martin.boucher@globetrotter.net.

Du plaisir en bouche assuré! ☉



# Boulet

Encans Boulet inc.

Alfred Boulet  
564, chemin Rivière-Sud  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) GOR 3A0  
Tél.: (418) 259-7086  
Fax: (418) 259-2610  
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme



# EMBALLAGES

Emballage de protection



# L&M

Frédéric Jean  
Directeur général

25, de l'Étang, Saint-François  
(Québec) GOR 2G0 Canada

fredjean@emballageslm.com  
www.emballageslm.com  
Tél.: (418) 259-7710 Fax: (418) 259-7013  
Sans frais: 1 866 259-7710

## Récupération de vos piles domestiques usagées

La Municipalité vous rappelle que vous pouvez vous débarrasser de vos piles domestiques usagées en les apportant au Garage municipal. Ce service est offert du lundi au vendredi aux heures régulières soit entre 7h30 et 16h30. Assurez-vous par contre que quelqu'un est présent au Garage pour vous recevoir en téléphonant au 259-7401 avant de vous déplacer.

Étant donné leur contenu en métaux lourds et leur potentiel de réactivité et de corrosion, les piles sont considérées comme des résidus domestiques dangereux (RDD). Le traitement des piles et des accumulateurs permet la valorisation des éléments suivants: Le nickel, le fer, le manganèse, le zinc, le cadmium et le mercure.

Donc, en apportant vos piles domestiques usagées, vous allez contribuer à protéger l'environnement et vous aller participer à la préservation des ressources en évitant l'extraction de nouveaux métaux.

Bref, c'est un service offert à la population qui tombe pile! ☺

Yves Laflamme, directeur général

Votre centre autorisé de recyclage d'autos de la région



Permis S.A.A.Q.: 60666



NEUFS ET USAGÉS  
USAGÉS à partir de 25\$

**GARAGE**  
**SAMSON**

873, Rang Nord

St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

GOR 4B0

TÉL.: 418•248•1422 FAX.: 418•248•7074

@: ggbsamson@globetrotter.net

Visitez notre site web: GGBSAMSON.COM



**Auto PLACE**  
MAÎTRE MÉCANICIEN

Germain  
Gilbert  
Brigitte  
Samson  
Propriétaires.

# Ecoflo®

l'installation septique qui protège  
le mieux votre santé et votre environnement!

- Une installation septique qui retient 98 % du phosphore
- Un produit québécois choisi par plus de 35 000 familles
- Une valeur sûre pour votre propriété
- Une solution idéale pour remplacer les systèmes défectueux
- Le meilleur programme d'entretien et de garantie

UNE EXPERTISE QUÉBÉCOISE!



**Premier Tech  
Environnement**

PTENV.COM

# PHILIAS BLAIS & FILS ENR.

Jacques Blais, propriétaire

R.B.Q. : 8264-0913-12

218, Rivière-du-Sud

Saint-François, Montmagny (Qc) GOR 3A0

Téléphone : 418 259-7841

Courriel : ph.blais@globetrotter.net

Site Web : www.geocities.com/philiablais

**SPÉCIALITÉS** • Déneigement • Drainage de champs  
Drainage de fondation • Épandage • Excavation • Fossés  
Installation de systèmes septiques • Terrassement • Transport  
Concassé • Gravier • Sable • Tuff • Terre noire, jardin et pelouse

**ÉQUIPEMENTS** • 3 camions • Bulldozer • Mini-excavatrice



Installateur  
**Ecoflo®**

À vous Sudfrancois, Sudfrancoises

## Projet de mise en valeur du presbytère

Depuis toujours, dans toutes les paroisses, le presbytère a été la propriété des paroissiens. Lors de sa construction, chaque propriétaire se voyait imposer une cotisation proportionnelle à la valeur de ses propriétés. Les dons et les quêtes assumaient le reste de la dette, de même que l'entretien de l'édifice dans les années subséquentes.

Jusqu'à tout récemment, nos ancêtres et nous, comme paroissiens, avons veillé avec soin sur cette maison bâtie il y a cent vingt-trois ans.

En raison de tous les changements qui se sont produits dans notre société durant les dernières années, notre presbytère n'était plus requis comme résidence pour le curé. Jugeant son entretien trop dispendieux, le Conseil de fabrique décida de s'en départir en 2008.

Néanmoins, entièrement grâce à l'implication financière de quelques contribuables, cet édifice est encore la propriété de notre collectivité. La Municipalité a fait l'acquisition d'un bâtiment minutieusement érigé et en bon état de conservation. Un examen attentif nous a révélé que ses murs sont doubles, constitués de deux rangs de briques, solidement liés l'un à l'autre, séparés d'un large espace d'air. Au rez-de-chaussée, le mur a une épaisseur de vingt pouces et ceux des deux autres étages ont seize pouces.

Il faut maintenant donner une nouvelle vocation à cette maison tout en préservant son architecture, en harmonie avec l'ensemble du Site institutionnel. En effet, par sa structure identique à celle du couvent (toit à mansardes), le presbytère a inauguré un nouveau style de construction dans notre paroisse. Dans les années subséquentes, bon nombre de maisons seront construites dans le même style.

Lors de sa construction en 1886, le presbytère complétait la composition de notre Site institutionnel. Cent ans plus tard, en 1988, le ministère des Affaires culturelles classait l'ensemble du Site institutionnel de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud en raison de sa belle harmonie et de sa préservation exceptionnelle.

### Aménagement

Quoi faire pour perpétuer la vie de notre presbytère?

De tous les projets étudiés, la transformation de cet édifice en appartements nous est apparue être la solution la plus intéressante. Les revenus de location permettront non seulement la survie de ce bâtiment mais dans un avenir assez rapproché rapporteront des surplus à notre Municipalité. De plus, ces nouveaux appartements permettront à des personnes de demeurer dans leur milieu tout près des leurs tout en vivant dans un environnement très agréable et à proximité de services essentiels.

En attribuant une nouvelle vocation à cet édifice, nous écrivons une nouvelle page d'histoire du Site institutionnel, bien différente des précédentes en ce qui concerne l'utilisation de cette maison. En 1754, nos ancêtres et leur nouveau curé Pierre-Laurent Bédard en écrivaient la première en décidant d'y établir une église en pierre. Cent ans plus tard, en raison de l'augmentation de la population, il fut décidé d'y construire une église plus grande et le presbytère actuel qui faisaient alors l'orgueil des paroissiens. Aujourd'hui nous vivons une situation différente, mais nous pouvons également être fiers de la décision prise en nous adaptant aux circonstances présentes tout en préservant l'héritage qui nous a été transmis.

Nous serons d'autant plus fiers que nous aurons contribué à cette réalisation.

Une contribution financière d'un grand nombre d'entre nous est certes souhaitable. À chacun(e) de déterminer quel soutien il désire apporter à cette entreprise porteuse d'avenir, garante d'une vie nouvelle pour cette maison.

Cependant notre contribution principale doit surtout être dans notre attitude positive, encourageante et stimulante. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que ce projet devienne celui de l'ensemble de notre communauté. Pourquoi ne serions-nous pas fiers de collaborer à ce réaménagement, d'être des acteurs

dans l'écriture de cette page? Pourquoi ne serions-nous pas fiers de marcher sur le même sentier que nos prédécesseurs qui, il y a 30 ans, ont sauvé la vieille salle paroissiale maintenant baptisée Pavillon Pierre-Laurent-Bédard?

Un bon moyen pour donner de l'élan à notre enthousiasme: regardons cette belle maison que nous connaissons si bien, à tel point que nous ne la voyons plus. Regardons-la comme un visiteur qui la voit pour la première fois. Laissons-nous impressionner par l'allure majestueuse qui s'en dégage et particulièrement par ses hautes fenêtres cintrées à leur partie supérieure et par le décor original des lucarnes insérées dans le brisis du toit.

### Levée de fonds

Dans quelques semaines le comité de mise en valeur du presbytère mis en place par le conseil municipal lancera officiellement une campagne de souscription. Tout don, immédiat ou échelonné sur quelques années, sera le bienvenu et un reçu officiel sera remis pour des déductions d'impôts. Le prêt sans intérêt, remboursable dans quelques années sera également possible. Déjà nos administrateurs municipaux ont reçu des sommes importantes qui ont été placées dans un compte spécial destiné exclusivement au réaménagement du presbytère.

Vous aimeriez être de ceux et celles qui auront contribué financièrement à cette belle réalisation communautaire? N'attendez pas la campagne de souscription, adressez-vous dès maintenant au bureau municipal où on se fera un plaisir de vous donner toutes les informations nécessaires. Tél.: 418-259-7228. ☎

**Source: Le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud**

**Le Comité de mise en valeur du presbytère**

**La Société de Conservation du patrimoine**

École La Francoière

## Cueillette de bouteilles et de canettes

Nous en sommes à la 2<sup>e</sup> année du projet UNESCO. L'an dernier, nous avons fait des recherches sur Affiniam, un petit village dans la région de la Basse-Casamance au Sénégal, en Afrique. Cette année, nous entreprenons la 2<sup>e</sup> partie de ce projet. Les classes de 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> continuent de travailler concrètement afin d'aider les enfants de cette région à améliorer leur santé.



Notre but est d'appuyer ce village en leur offrant de l'argent afin:

- D'améliorer l'approvisionnement en eau (le puits de l'école)
- D'améliorer l'hygiène à l'école (recouvrir le plancher des salles de toilettes avec de la céramique pour faciliter le nettoyage)
- De se procurer des trousseaux de premiers soins pour l'école
- D'installer des moustiquaires aux fenêtres pour protéger les enfants des piqûres de la mouche tsé-tsé

Pour y parvenir, nous organiserons deux cueillettes de bouteilles et de canettes vides. La première se tiendra le 17 janvier 2009 et l'autre en avril.

Le temps des Fêtes est une période de l'année où les rencontres en famille sont nombreuses. C'est l'occasion idéale pour ramasser des bouteilles et des canettes. Nous sollicitons donc votre appui pour nous aider à réaliser ce projet.

**Vous pouvez nous aider de 3 façons:**

- Vendre vos bouteilles et vos canettes et nous faire parvenir l'argent.
- Apporter vos bouteilles et vos canettes à l'école le samedi 17 janvier prochain entre 9 heures et 15 heures
- Un don en argent est aussi accepté.

La somme amassée sera remise à M. Daniel Morin qui servira d'intermédiaire auprès de ce village. Il ne faut surtout pas oublier que c'est grâce à lui que nous avons pris contact avec ce coin de pays.

Ensemble, nous pourrions subvenir à certains besoins de quelques enfants d'Affiniam. Merci de votre collaboration !

**Madame Sonia Blais, Madame Nicole Montminy  
Monsieur Patrice Dubois**

P.S. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre à l'école lors de cette journée, vous avez la possibilité de contacter une personne dans votre voisinage qui a des enfants à notre école ou nous pouvons aller chercher vos dons. Communiquez avec nous à l'école La Francoière au numéro (418) 259-7762. ☺

# Le Café du Havre

## Heureuse Année

Havre: 259-2953 (8h30 - 16h30)  
ou Café: 259-2364  
120, rue de la Marina • Berthier-sur-Mer

## MAISONS PRÉ-USINÉES

à haut rendement énergétique certifiées

### 3 CONCEPTS D'ACQUISITION

Autoconstructeur / Tâches partagées / Clé en main

### SUPPORT TECHNIQUE

du début jusqu'à la fin de votre projet

### PLUS DE 600 PLANS DE MAISONS

CONSULTER [www.maisonlaprise.com](http://www.maisonlaprise.com)

### BUREAU DE VENTE

166 / 4e Rue / Montmagny / G5V 3L5  
1.800.463.1107 / 418.248.0401

RBO: 2634-7666-98

8

# 19 pays seront présents aux Championnats du monde de traîneau à chiens de la Rivière Daaquam

D'une durée totale de 10 jours, les Championnats du monde de traîneaux à chiens de la Rivière Daaquam; prendront leur envol le vendredi 16 janvier 2009 dès 20h, sur le site hôte principal de Villégiature et Pourvoirie Daaquam situé au 45, rue des Moulins, à St-Just-de-Bretenières. Au programme lors de cette cérémonie d'ouverture: présentation des délégations, levée des drapeaux, hymne national, feux d'artifices, cérémonie de purification avec les Femmes au Tambour et spectacle de danse et de musique traditionnelle.

350 équipes et 2000 chiens en provenance de 19 pays confirmés prendront part à cette compétition dans le but de mériter le titre de Champion du monde. Trois catégories de courses seront représentées dans les styles Sprint, Mi-distance et Nordique (Pulka et Skijöring). Au total, quatre municipalités accueilleront des départs de courses: il s'agit de Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Camille-de-Lellis, Lac Etchemin et Saint-Fabien-de-Panet, situées dans les MRC des Etchemins et de Montmagny et couvrant le secteur du Parc Régional des Appalaches.



Parmi les mushers étrangers participants, notons la présence du coureur jamaïcain Damion Robb dans les catégories de Sprint 4 et 6 chiens, du coureur mexicain Cristobal De Obeso dans la catégorie mi-distance 8 à 12 chiens, de la coureuse de l'Afrique du Sud, Mme Cindy Foggitt, dans les catégories de Sprint 4 et 6 chiens, la championne du monde norvégienne de catégorie Sprint 8 chiens, Mme Hege Ingebrigtsen, l'allemand Rudi Ropertz; champion du monde de Sprint et multiple champion d'Europe, sans oublier la présence exotique de coureurs argentins en provenance de Ushuaïa, TERRE DE FEU. Comment des argentins et des jamaïcains peuvent-ils prendre part à ces compétitions? En combinant leur entraînement sur la terre et sur la neige.

Une compétition féroce s'annonce pour nos mushers québécois qui devront défendre leurs titres. Présent parmi nous à la conférence de presse, notons la participation de M. Réal Turmel, champion du monde en 2000 et 2004, catégorie Sprint, nombre de chiens illimité.

Pour de plus amples renseignements veuillez consulter le site web [www.daaquam2009.com](http://www.daaquam2009.com)

Source: Anick Gauthier, chargée de projet

Jean Normand  
Vice-président  
T.D.L.

Pierre Normand  
Président  
T.D.L.

**La Maison Funéraire**  
**Laurent Normand**

*En toute confiance*

Salon funéraire: 1, 1<sup>er</sup> rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
Adm: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny  
Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: [lnormand@globetrotter.net](mailto:lnormand@globetrotter.net)



*J'ai demandé ma rente de retraite par Internet.  
Un vrai jeu d'enfant!*

[www.rrq.gouv.qc.ca/retraite](http://www.rrq.gouv.qc.ca/retraite)

Régie des rentes  
Québec

**Paul Crête**, député  
Montmagny/L'Islet  
Kamouraska/Rivière-du-Loup

66, rue du Palais de Justice  
Montmagny (Qc) G5V 1P5

Tél.: 248-1211

## Attachez vos enfants à la vie!



La plupart des enfants de moins de 5 ans ne peuvent porter correctement la ceinture de sécurité en raison de leur taille ou de leur poids. Il est donc très important pour les parents de choisir un siège adapté à leurs enfants. Voici donc des informations utiles provenant de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il existe au moins trois types de sièges pour enfants :

- 1- Le siège pour nouveau-né - pour les enfants de moins de 9 kg (20 lbs) ou d'au plus 66cm (26 po),
- 2- Le siège d'enfant - pour les enfants de 9 à 18 kg (20 à 40 lbs) ou de 66 à 102 cm (26 à 40 po),
- 3- Le siège d'appoint - pour les enfants de plus de 18 kg (40 lbs).

Fixer le siège correctement à la banquette de l'auto

### Siège pour nouveau-né

Le siège doit être placé dans le sens contraire de la circulation; le cou et la cage thoracique de bébé supporteront mieux les chocs. Ce dernier doit être bien à l'horizontale pour que sa tête et son dos soient bien appuyés; au besoin, placez une couverture sous le siège.

Fixez le siège à la banquette avec la ceinture de sécurité, en la plaçant dans les encoches situées sur le siège. Le baudrier (partie supérieure de la ceinture) ajoute peu de choses à la sécurité de l'enfant, il est préférable de le placer derrière le siège. Si vous avez un siège avec une base, attachez d'abord celle-ci à la banquette avec la ceinture de sécurité, puis fixer le siège dans les encoches de la base.

### Siège d'enfant

Ce siège doit être orienté face à la banquette jusqu'à ce que l'enfant puisse s'asseoir solidement par lui-même (entre 10 et 12 mois). Par la suite, orientez-le vers l'avant en empêchant le haut du siège de basculer à l'aide d'une courroie solidement fixée à un anneau ancré à une partie métallique du véhicule. Fixez la base du siège à la banquette à l'aide de la ceinture de sécurité.

### Siège d'appoint

Fixez le siège à la banquette en utilisant la ceinture de sécurité qui passera soit directement sur les hanches de l'enfant, soit par-dessus le protecteur d'abdomen. Si le dossier de la banquette est bas, procurez-vous un siège d'appoint muni d'un dossier intégré pour que la tête de l'enfant soit bien appuyée et ne soit pas projetée dans le vide lors d'une collision.

### Bien attacher l'enfant au siège

En ce qui concerne le siège pour nouveau-né et le siège d'enfant, placez les courroies sur les épaules de l'enfant et enclenchez bien la languette de métal dans la boucle. Laissez un jeu de deux doigts entre les courroies et le corps de l'enfant. Remontez l'attache qui relie les courroies jusqu'au milieu de la poitrine de l'enfant pour éviter qu'il ne soit éjecté de son siège lors d'un impact. Dans le cas du siège d'appoint, assurez-vous que la tête de l'enfant est bien appuyée et que le baudrier passe sur l'épaule de l'enfant. Ne le placez jamais sous son bras car, lors d'un impact, il pourrait exercer une forte pression sur son cœur.

Il est essentiel de bien suivre les règles d'installation du fabricant et de placer correctement l'enfant dans le véhicule afin de lui assurer une sécurité optimale. Si vous désirez des renseignements sur le sujet, vous pouvez communiquer avec les policiers de la Sûreté du Québec de votre région, le C.L.S.C, le C.A.A Québec, un pédiatre ou la Société de l'assurance automobile du Québec.

## On s'en occupe!

### ASSURANCES AUTO, HABITATION, COMMERCIALE

**Pierre Paré**  
COURTIER EN  
ASSURANCES DE  
DOMMAGES



**Denise Prévost**  
SOUSCRIPTRICE



**Andrée-Anne Vézina**  
COURTIER EN  
ASSURANCES DE  
DOMMAGES



**Caroline Lévesque**



### PLACEMENTS ET SERVICES FINANCIERS

**Bertrand Bélanger**  
CONSEILLER EN SECURITE  
FINANCIERE



**Réal Fontaine**  
CONSEILLER EN SECURITE  
FINANCIERE



**Frédéric Picard**  
CONSEILLER EN SECURITE  
FINANCIERE



**Francis Fontaine**  
CONSEILLER EN SECURITE  
FINANCIERE



**AFL**  
Groupe Financier  
UN CHOIX DE CONFIANCE

**248-3358**

234, boul. Taché Est, Montmagny

L'année 2009 est l'année mondiale de l'astronomie!

## Il faut prendre soin de notre planète notre seule demeure dans notre système solaire

Que cette année soit l'occasion pour tous les êtres humains de prendre conscience de la place de notre belle planète bleue dans notre univers par la découverte des merveilles de notre ciel étoilé. Après tout, notre Terre est la seule planète habitable autour de notre étoile le Soleil. Il faut donc en prendre soin, ne serait-ce que pour nos enfants.

De l'air pur. De l'eau pure. Une nourriture de qualité.

Seule une planète en santé pourra nous procurer ces trois éléments essentiels à la survie des humains sur cette sphère de vie.

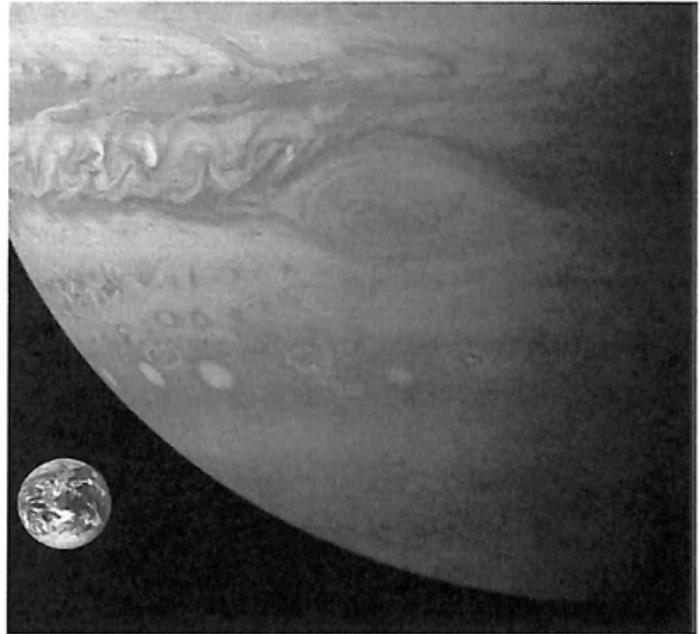
Que chacun de nos choix soient des choix qui respectent notre planète pour la survie de l'espèce humaine et de tout ce qui y vit. Nous, habitants des pays riches, nous devons montrés l'exemple dans chacun de nos choix et surtout ne pas attendre après nos institutions. N'hésitons pas à faire passer les choix durables et écologiques avant notre satisfaction à court terme. Passons dès aujourd'hui à l'action pour diminuer notre empreinte écologique. Un pas à la fois, soyons le changement que

l'on souhaite voir survenir. Et surtout, prenons le temps de développer une vision précise du futur que nous souhaitons voir se réaliser pour notre planète. Dressons la liste de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas sur cette planète et impliquons-nous un pas à la fois.

L'information est disponible et les outils se développent à un rythme accéléré.

Oserons-nous faire un premier pas dès le début de 2009 et ainsi aider la planète qui nous supporte à guérir de tous les maux que notre mode de vie lui inflige?

Notre chronique virtuelle mensuelle est toujours disponible gratuitement sur demande, n'hésitez



plus! Pour toute autre information: Denis Martel au 241-5220(dmartel@rmb-pmb.com) ☉

Source: Club d'astronomie  
le ciel étoilé de  
St-Pierre de la rivière du sud



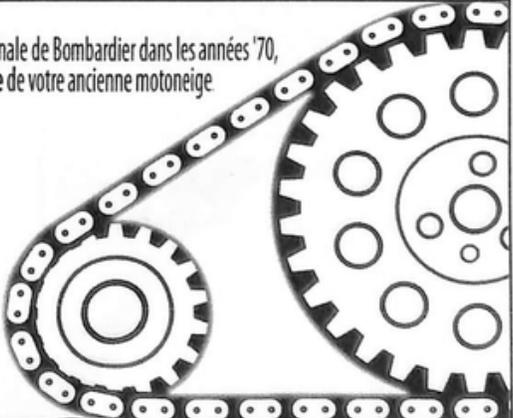
Ancien mécanicien de l'équipe de course internationale de Bombardier dans les années '70,  
je suis en mesure de réparer **moteur et carrosserie** de votre ancienne motoneige

**Prix abordable • Contactez-moi!**

Usinage de pièce métallique • Perceuse • Scie à découpe

# Michelaliberté

91, chemin Rivière-du-Sud • Saint-François Tél.: 418-259-7338 Cell.: 418-241-3782



## Matière à réflexion

### «Mesdames, prenons notre place!»

Le Forum économique mondial a publié, le 12 novembre 2008, son troisième rapport annuel qui classe les pays en fonction des écarts entre les sexes sur les plans suivants: la participation et les possibilités économiques, le niveau d'instruction, le pouvoir politique ainsi que la santé et la survie.

En tête de file se trouve la Norvège, suivie de la Finlande, la Suède et l'Islande. Le Canada se trouve au 31e rang, soit 17 places plus bas qu'en 2006. En matière de pouvoir politique seulement, le Canada occupe le 60e rang.

Rappelons-nous que cette tendance s'est confirmée lors des dernières élections provinciales: 37 femmes se sont fait élire, sur 125 sièges disponibles. Même si le conseil des ministres est paritaire, l'égalité dans la représentation est encore loin d'être atteinte. Si l'on considère plus spécifiquement les résultats pour Chaudière-Appalaches, 2 femmes pour 6 hommes ont été élues. Où se situe donc le problème?

En regardant de plus près la répartition des candidatures selon le sexe pour la circonscription de Montmagny-L'Islet, l'on constate qu'aucune femme ne s'est présentée aux dernières élections provinciales. Pour l'ensemble de Chaudière-Appalaches, 11 femmes ont sollicité un mandat pour 38 candidats au total. Les femmes représentent pourtant 51% de la population québécoise.

Il est certain qu'un ensemble de facteurs influencent l'implication politique des femmes, dont notre situation économique, les politiques d'égalité en place, la conciliation famille-travail ou même notre propre conception du pouvoir et de la politique. Et si nous décidions de faire voler en éclats ces limitations en faisant partie de la solution? Si le fait de plonger s'avérait l'expérience la plus enrichissante de notre vie? « Quand on a du talent, on n'a pas le droit d'en priver le monde », disait un éducateur de la région.



Bruno Forgues, propriétaire

Tél.: 418-259-2709

Téloc.: 418-472-0505

email: lesfondationsbaf@videotron.ca

Entrepreneur Spécialisé • Fondations résidentielles et commerciales

8, 1<sup>re</sup> Rue Est, St-François de Montmagny, Qc G0R 3A0

Vous avez des questions sur la place des femmes en politique ou envie de vous impliquer pour enrichir votre milieu? Il existe plusieurs structures pour le faire: conseils d'administration, comités organisateurs, conseils municipaux et plus encore. Le Centre-Femmes La Jardilec a pour mandat de vous informer et de vous accompagner dans votre parcours d'implication citoyenne. De plus, une formation pour les intéressées à la politique municipale aura lieu en Montmagny-L'Islet au printemps 2009... Ça vous donne le temps d'y penser! ☺

**Barbara Daris, agente de mobilisation citoyenne**  
**Centre-Femmes La Jardilec**

**Patrick Lizotte**  
Président

Visitez notre site internet  
[www.usinaction.ca](http://www.usinaction.ca)

337, chemin Saint-François Ouest  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
(Québec) G0R 3A0

Tél.: 418-259-7337  
1 888 834-7337  
Téloc.: 418-259-7044  
[usinaction@globetrotter.net](mailto:usinaction@globetrotter.net)



## Produits Métalliques Roy inc.

52, boul. Morigeau  
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711

FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN  
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

# Enfin, un service pour les personnes proches aidantes!



Premièrement, question de vous situer un peu, voici ce qu'est une personne proche aidante: c'est une personne de l'entourage qui apporte de l'aide occasionnelle ou continue à une personne ayant une incapacité (vieillesse, accident, maladie...) et ce, sans rémunération. La personne aidée peut être un membre de la famille, un ami ou un voisin.

Pour toutes les personnes qui se sont reconnues dans cette définition, sachez que le Centre d'entraide communautaire bénévole (CECB) de Montmagny-L'Islet offre maintenant des services aux proches aidants qui prennent soin d'un adulte en perte d'autonomie et qui résident dans les MRC de Montmagny et de l'Islet.

## Les voici

- Havres: rencontres qui sont situées à proximité du lieu de résidence du proche aidant pour lui permettre de participer à des activités de soutien, d'information, d'échange et de partage, ou tout simplement pour socialiser et ce, en toute confidentialité

- Répit-accompagnement (en développement)
- Visites et des téléphones d'amitié
- Service d'accueil-d'écoute-référence (ex.: référer le proche aidant au service de popote de sa région)
- Accompagnement-transport médical et social
- Rencontres individuelles à domicile pour donner de l'information, évaluer les besoins, référer les proches aidants aux bons services...
- Journal de liaison
- Centre de documentation et de référence sont disponibles à l'organisme.

Comme les personnes proches aidantes doivent souvent investir beaucoup de temps auprès de leurs proches et qu'elles ont tendance à dépasser leurs limites, l'organisme a choisi de leur offrir un outil pratique pour prévenir l'épuisement. Il a adapté un guide d'accompagnement pour les MRC de Montmagny et de l'Islet qui s'intitule «Prendre soin de moi tout en prenant soin de l'autre». Celui-ci a été conçu pour dire aux personnes aidantes «vous n'êtes pas seules», pour les aider à se reconnaître dans le rôle qu'elles endossent, à reconnaître leur valeur, à réaliser que grâce à elles, leurs proches ont la possibilité de vivre dignement chez eux malgré la perte d'autonomie, la maladie ou le handicap. En annexe de celui-ci se retrouvent: «Le répertoire des ressources» produit par le CSSS de Montmagny-L'Islet, «Qui fait quoi? Portrait du partage des tâches», «Aide-Mémoire à l'intention de la personne qui prend la relève», «Bien choisir une résidence privée avec services» et finalement «Les exercices de Kino Québec». Ce guide est offert gratuitement au CECB.

Vous aimeriez avoir de plus amples informations ou vous aimeriez obtenir le guide des proches aidants? Appelez-moi du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 au (418) 248-7242 et il me fera plaisir de discuter avec vous!

Cindy Morin du CECB Montmagny-L'Islet,  
Responsable du service des proches aidants  
90A, rue St-Thomas

Montmagny (QC) G5V 1L7  
Téléphone : (418) 248-7242  
Télécopieur : (418) 248-7245

Courriel : [cecb.montmagny@cgcable.ca](mailto:cecb.montmagny@cgcable.ca)



Association coopérative  
d'économie familiale  
Rive-Sud de Québec

L'Acef Rive-Sud de Québec est un organisme sans but lucratif qui dispense des services spécialisés dans les domaines du budget, de l'endettement et de la consommation.

## Votre facture d'énergie vous coûte cher!

UN SERVICE GRATUIT, BON POUR VOTRE  
PORTEFEUILLE, POUR VOTRE CONFORT ET  
POUR L'ENVIRONNEMENT

Conseils personnalisés et produits liés à l'efficacité énergétique à la maison, peu importe la source d'énergie utilisée.

### Critères d'admissibilité

- Être propriétaire ou locataire
- Recevoir et défrayer les coûts d'une facture d'énergie
- Ne pas avoir bénéficié du programme dans les cinq dernières années pour un même logement
- Avoir un revenu qui ne dépasse pas les seuils établis

Pour vérifier votre admissibilité, contactez-nous  
au 418 835-6633 ou sans frais  
au 1 877 835-6633

Relevez le défi de l'efficacité énergétique!



cho de Saint-François

Janvier 2009

## Une invitation à la vigilance

Chers parents,

Vous avez sans doute reçu l'information concernant le nouveau programme d'Éthique et culture religieuse qui sera dispensé aux jeunes fréquentant les écoles primaires et secondaires de la province à partir de septembre 2008. En tant que parents, nous sommes assurés de votre désir d'accompagner votre enfant dans ce nouvel apprentissage qui lui est proposé par l'école.

J'ai pris connaissance des objectifs et des contenus de ce cours et je veux, aujourd'hui, vous communiquer quelques réflexions à ce sujet.

Avant la mise en place de ce programme, plusieurs oppositions et réserves ont été adressées au gouvernement concernant le bien fondé de ce nouveau cours en remplacement de l'enseignement moral, religieux catholique ou protestant qui existaient dans les écoles depuis plusieurs années. Les évêques auraient préféré laisser le libre choix aux parents. Maintenant la décision est prise.

Rappelons d'abord que le programme d'Éthique et culture religieuse ne vise nullement l'éducation de la foi des jeunes. Il vise plutôt l'éducation à la citoyenneté et une compréhension positive des grandes religions. En ce sens, je reconnais qu'un tel apprentissage pourrait favoriser une plus grande ouverture au monde et un meilleur accueil des différences. Il peut aussi contribuer à développer le dialogue, l'autonomie, le respect de l'autre et la pensée critique autour des questions éthiques et religieuses présentes dans la société. Même dans nos régions, nos jeunes sont très tôt en contact avec des personnes d'autres appartenances religieuses par la télévision et à travers les autres médias. Devant cette réalité, il devient nécessaire de leur donner les moyens d'affirmer leurs propres convictions religieuses.

Je vous invite donc à être vigilants et à suivre de près la réalisation de cet enseignement dans l'école fréquentée par votre enfant. Certaines conditions sont nécessaires

à la réussite des objectifs visés. La qualité de la formation et la préparation du personnel enseignant, le temps réservé à ce cours, le matériel utilisé avec les élèves, l'information donnée aux parents sont des points de vigilance que nous portons à votre attention.

Une grande prudence et un dialogue constant avec votre enfant permettront d'éviter la confusion et les prises de position non conforme à vos valeurs pour ce qui regarde les questions de foi dès le jeune âge. Un rapport de confiance doit être entretenu entre la direction des écoles, le personnel enseignant et les parents pour éviter les conflits possibles en matière religieuse. Des liens avec le Conseil d'établissement vous donnent l'occasion de faire valoir vos attentes et de prendre position si nécessaire. Votre responsabilité consiste à protéger vos droits, vos convictions, la liberté de conscience de chacun, l'impartialité religieuse dans cet enseignement, la clarté et l'exactitude des notions, le respect de la religion que vous souhaitez transmettre à vos enfants.

J'espère que la mise en place de cette nouvelle approche éducative contribuera à former des citoyens et citoyennes responsables de leur devenir et plus capables de prendre des décisions claires concernant leur identité catholique.

En même temps, il est de plus en plus nécessaire que les familles s'impliquent dans la formation à la vie chrétienne proposée par les communautés paroissiales. Pouvons-nous espérer que les activités catéchétiques prendront la place qui leur revient dans la croissance humaine et spirituelle des jeunes et dans les priorités familiales? S'ils croient en leur importance, les parents doivent être prêts à sacrifier d'autres activités et à mettre du temps et des efforts pour accompagner leur enfant dans son cheminement de foi.

De façon libre, vous pouvez inscrire votre enfant à des parcours continus de catéchèses qui lui feront vivre des expériences

enrichissantes pour la vie fraternelle, la rencontre de Jésus Christ et la pratique des valeurs évangéliques. Des témoignages, des célébrations et des projets d'engagement leur sont aussi proposés. La préparation et la célébration des sacrements de l'initiation chrétienne: baptême, eucharistie, et confirmation se greffent sur ces parcours à mesure que les jeunes en comprennent le sens et la place dans leur vie. Ils prennent toute leur importance et leur valeur si la connaissance de Jésus Christ, la découverte de son message, le partage d'expériences de foi ont été vécues auparavant.

Des parcours intéressants et des volumes bien adaptés à la vie d'aujourd'hui sont disponibles et vous permettront de transmettre à vos enfants l'héritage chrétien que vous voulez leur donner pour la réussite de leur vie.

L'expérience déjà commencée dans plusieurs milieux montre que ce passage est l'occasion d'un nouveau dynamisme et d'un approfondissement de la foi non seulement pour les jeunes mais pour les adultes qui les accompagnent.

Vous souhaitez le meilleur pour votre enfant; je n'en doute pas. Je vous invite donc à participer avec enthousiasme à des rencontres d'information, de formation et de ressourcement pour vous habiliter à remplir votre rôle dans la joie et la certitude qu'elles contribuent au bonheur de votre enfant.

En terminant, je veux reconnaître l'importance de la participation de nombreux adultes qui donnent généreusement de leur temps et leur cœur dans la mission de catéchètes bénévoles. Le projet de l'éducation de la foi des jeunes et des adultes est l'affaire de toute la communauté chrétienne. L'Église a besoin de chacun de ses membres pour rendre vivante la présence de Jésus Christ parmi nous.

Avec l'assurance de ma solidarité dans votre mission. ☪

+ Clément Fecteau,  
évêque de Sainte-Anne

**MARTIN SIMARD  
TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST  
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789

Ligne directe: 1 800 463-8744



Jean Morin  
Dany St-Pierre

- Électronique industrielle et agricole
- Mécanique industrielle et agricole
- Réparation de moteur électrique
- Contrôle et automatisation
- Service de vente au comptoir
- Service d'urgence 24 heures

ms2controlemont@globetrotter.net

171, 4<sup>e</sup> rue  
Montmagny (Québec)  
G5V 3L6

Tél.: (418) 248-0444  
Fax: (418) 248-0395

**SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS**

# Les Fermières vous souhaitent *Bonne année!*

Merci au personnel municipal pour leur disponibilité au cours de l'année ainsi que les personnes au journal *L'Écho*.

## Loterie provinciale des Fermières

La vente de billets nous a permis d'atteindre notre objectif de 400 billets. Merci à ceux et celles qui nous ont encouragés lors de la vente de billets.

Nous voulons souhaiter une bonne et heureuse année à toute la population qui nous appui dans nos activités. Veuillez prendre note qu'il n'y a pas de réunion dans le mois de janvier. Nous sommes de retour le 10 février 2009 à 13h30. Bonne année à tous! ❖

Monique Fiset, vice-présidente

## Recette des Fermières

### Jambon à l'autocuiseur

4 à 6 portions

1,4 kg (3lbs)	jambon (désossé non cuit).
500 ml (2 tasses) de	lait.
60 ml (¼ de tasse) de	mélasse ou cassonade.
5 ml (1 c. à table) de	moutard sèche.
3	clous degirofle.
1	gros oignon en quartiers.

Placez tous les ingrédients dans l'autocuiseur.

Scellez le couvercle.

Faire cuire 30 minutes.

Retirez le jambon lorsqu'il est tiède.

Laissez refroidir avant de servir.

**Variante: Jambon à la cocotte.**

Placez tout les ingrédients dans la cocotte.

Couvrez.

Laisser mijoter 1h30.

Laissez le jambon refroidir dans on jus.

Le servir.

Bonne appétit! ❖

Monique Fiset, vice-présidente

## Bibliothèque du Rocher

### Nous acceptons vos suggestions

Voici une liste des nouveaux volumes disponibles à la bibliothèque en date du 11 décembre :

- *Les accoucheuses* d'Anne-Marie Sicotte
- *Balle de match et Faux rebond* de Harlan Coben
- *M. Mme Jean-Baptiste Rouet* de Denis Monette
- *Pour le meilleur et même le pire* d'Adèle Parks
- *Le tour de ma vie en 80 ans* de Marguerite Lescop
- *Ode à la joie et La grande mascarade* de A.B.Winter

Vous pouvez toujours nous faire part de vos suggestions de livres à acheter; nous y donnerons suite dans la mesure du possible. Merci!

#### Horaire de la bibliothèque

Lundi 18h30 à 20h

Mercredi 14h à 16h

NOTE: Merci à toutes les personnes qui donnent des volumes à la Bibliothèque du Rocher. Nous en sommes très reconnaissants. Ceux qui nous parviennent en double, nous les revendons ou nous les acheminons vers des organismes qui les envoient dans des pays qui en ont grandement besoin. ❖

Monique Audet, pour la Bibliothèque du Rocher



**Décoration, changement**  
**Nous sommes là pour vous servir!**

**La Coop**  
**Rivière-du-Sud**  
**CO-OP**

St-François 34, Ch. St-François O 259-7715  
Berthier-sur-Mer 23-B, Principale Est 259-7718  
La Durantaye 25, Olivier-Morel 884-2802

Site Internet: [www.cooprds.ca](http://www.cooprds.ca)  
Courriel: [cooprivsud@globetrotter.net](mailto:cooprivsud@globetrotter.net)

## Invitation aux Rencontres

Le Re-lait, groupe d'entraide en allaitement, organise des rencontres permettant d'échanger sur différents thèmes et situations entourant l'allaitement en attendant bébé ou après son arrivée. Les rencontres ont lieu tous les 2<sup>e</sup> jeudi du mois à 13h30 au local Scouts situé au 11, avenue de la Fabrique à Montmagny (à côté du CPE Le Farfadet). L'activité est gratuite, ouverte à tous et aucune inscription est nécessaire. Pour information, contactez Mélanie Bergeron au 418-246-1319.

### RENCONTRE EN APRÈS-MIDI

#### Apprivoiser les nuits avec un bébé allaité

« Dormir comme un bébé... » une belle expression... mais qui a dit ça? Est-ce toujours vrai et si beau le sommeil des bébés? Pourquoi dort-il si peu longtemps? Pourquoi se réveille-t-il dès que je le dépose? Jusqu'à quel âge dois-je lui donner du lait la nuit? Comment surmonter mon manque de sommeil? Comment aider mon bébé à mieux dormir? Cette rencontre vous permettra de comprendre le cycle de sommeil de votre bébé et d'échanger quelques trucs pour apprivoiser les nuits avec votre bébé. Joignez-vous à nous le jeudi 8 janvier 2009 à 13h30, on vous attend!

### RENCONTRE DE SOIR

#### L'allaitement de la grossesse au sevrage

La grossesse est un événement merveilleux, l'allaitement en est la suite. Vous traverserez plusieurs étapes différentes, plaisantes, parfois éprouvantes lors de l'allaitement de votre

#### Futurs entraîneurs de Kin-Ball recherchés!

L'Association régionale de Kin-Ball de Québec est à la recherche d'entraîneurs pour animer des sessions de Kin-Ball dans les écoles primaires de la région de Montmagny et l'Islet. « Il est important pour nous de créer de l'emploi pour les jeunes de la région qui désirent améliorer l'offre de loisirs dans leur région » mentionne la directrice de l'association.

Un entraîneur de Kin-Ball idéal aime les enfants, est dynamique, en bonne forme physique et est soucieux d'offrir un encadrement de qualité et un environnement de jeu sain à ses joueurs. Il doit également pouvoir se déplacer en voiture pour se rendre dans les écoles.

Il n'est pas nécessaire de connaître le Kin-Ball puisqu'une formation est offerte à tous les aspirants entraîneurs qui doivent obligatoirement suivre le stage de la Fédération Québécoise de Kin-Ball.

L'Association désire offrir des sessions de Kin-Ball dans les écoles primaires de la région dès le début du mois de février. Les intéressés doivent donc faire parvenir leur candidature avant la mi-janvier pour être inscrits au stage de formation. C'est un emploi idéal pour des étudiants des domaines de l'éducation, de l'animation ou pour tous les jeunes adultes qui ont de l'expérience de travail auprès des enfants.

Pour devenir entraîneur de Kin-Ball on contacte l'association au 418 832-8718 ou à [mcgagne@kin-ball.qc.ca](mailto:mcgagne@kin-ball.qc.ca). On peut également consulter l'offre d'emploi sur le site Internet de l'association à [www.arkb.qc.ca/quebec](http://www.arkb.qc.ca/quebec).

Source: Marie-Chantal Gagné, directrice générale  
Association régionale de Kin-Ball de Québec



bébé. Que votre expérience se poursuive deux semaines, deux mois ou deux ans, nous pourrions vous soutenir et vous aider jusqu'au sevrage. Lors de notre rencontre du jeudi 8 janvier 2009 à 19h, nous aborderons les différentes étapes de l'allaitement, de la grossesse... au sevrage!

#### Rencontre prénatale portant sur l'allaitement

Le Re-lait coanime les rencontres prénatales portant sur l'allaitement offertes par le CLSC. L'invitation est lancée aux futurs parents qui désirent vivre une expérience d'allaitement enrichissante d'assister à la rencontre spécifique sur l'allaitement. La prochaine aura lieu en janvier au CLSC. Pour y assister ou pour toute information, contactez Marie-France Gagnon, infirmière en périnatalité, au 248-1572, poste 6023.

#### Livres de recettes à vendre

Pour son financement, Le Re-lait vend un livre de recettes préparé à partir des recettes préférées des mairaines du groupe. Il est en vente au coût de 10\$. Il s'agit d'une excellente idée-cadeau pour les jeunes familles. Vous pouvez vous le procurer en téléphonant à Caroline Jean au 418-259-3131, auprès des mairaines du groupe, ou lors des rencontres mensuelles.

FERME HORTICOLE

**Lajoie**

Conception, réalisation  
et entretien paysager  
Centre-jardin  
Producteur de vivaces  
et d'annuelles



330, boul. St-Vallier  
Saint-Vallier (Qc) G0R 4J0  
Tél.: 418-884-3124



GARANTIE NATIONALE

Fernand Langlois  
Président

#### GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4<sup>e</sup> Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5  
Tél.: (418) 248-5622 • Fax: (418) 248-7071

# PROGRAMMATION HIVER 2009



## Cardio Latino/Pilates ou \* Work out

(12 semaines: du 20 janvier au 7 avril)

Professeur: Julie Labelle  
Lieu: Centre des loisirs  
Jour et heure: Mardi 19 h

Tarification pour 12 semaines: 60\$ Cardio latino ou Work out seulement  
60\$ Pilates seulement  
100\$ Cardio latino ou Work out et Pilates

Début: Mardi 20 janvier 2009

\* Possibilité de Work out au lieu de Cardio latino selon l'intérêt et l'inscription

## Danse

(12 semaines: 21 janvier au 8 avril)

Animateurs: Patricia Corriveau et Raphaëlle Lessieur  
Lieu: Centre des loisirs  
Jour et heure: Mercredi de 18h à 19h  
Âge: 5 à 10 ans  
Tarification pour 12 semaines: 25\$  
Début: Mercredi 21 janvier 2009

N.B: Un minimum de 8 participants est requis pour la tenue de l'activité.

\*\*\* Pour vous inscrire, veuillez remplir le coupon d'inscription et le faire parvenir au Bureau municipal de Saint-François, accompagné du montant correspondant, au 534, ch. St-François Ouest. Veuillez adresser votre chèque à l'ordre de: Les Loisirs St-François \*\*\*

### Formulaire d'inscription

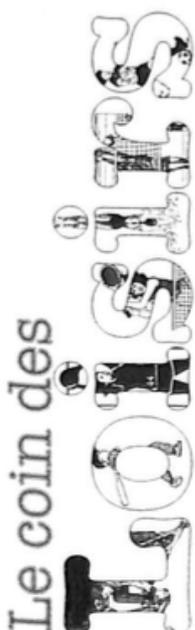
----- ✂ -----

Nom : \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_ Âge (Danse) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Paiement :  Par chèque par la poste  Par chèque au bureau municipal  Comptant au bureau municipal  
(Faire votre chèque à l'ordre de: Les Loisirs St-François)



## Sur les traces des glaciers

Il y a 21 000 ans, le Québec était emprisonné sous trois kilomètres de glace!

### Le yoyo climatique

Sur Terre, le climat a toujours été changeant. Des périodes chaudes de plusieurs dizaines de milliers d'années ont alterné avec des périodes froides, appelées glaciations. À certains moments, il faisait si froid que de grandes parties du globe étaient recouvertes de glace. Certains scientifiques pensent même qu'à une certaine époque, la Terre au complet formait une boule de glace. Mais ça reste encore à prouver!

Au plus froid de la dernière glaciation, il y a 21 000 ans, la moitié de l'Amérique du Nord était recouverte par trois gigantesques glaciers, aussi gros que des continents, appelés **inlandsis**.

À ce moment, le Canada était écrasé par le plus gros inlandsis de tout le globe: l'inlandsis Laurentien. Il reste encore aujourd'hui des traces de son passage partout au Québec!

### Les inlandsis aujourd'hui

Aujourd'hui, sur la planète, il reste deux glaciers assez grands pour être appelés inlandsis. Un au Groenland et l'autre en Antarctique. À certains endroits, ils atteignent quatre kilomètres d'épaisseur!

### En avant, marche!

Les glaciers avancent à une vitesse de quelques mètres par jour.

Au sommet d'un glacier, il fait froid à cause de l'altitude: la neige fraîche s'accumule. Avec les années, elle se transforme en glace. Plus la neige et la glace s'accumulent, plus le dôme grossit (atteignant 3 000 mètres d'épaisseur!).



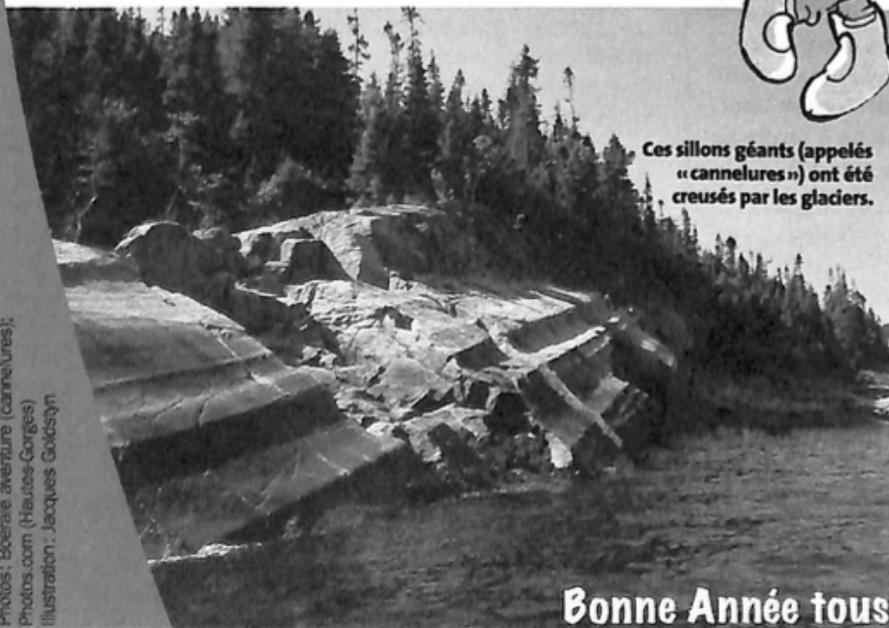
Les spectaculaires Hautes-Gorges-de-la-rivière-Malbaie ont été sculptées par les glaciers. Ils l'ont creusée en forme de U et ont raboté ses parois.

Il devient si lourd qu'il s'écrase sous son propre poids, se déforme et s'étale vers l'extérieur.

De plus, au niveau du sol, la base du glacier fond légèrement. La mince pellicule d'eau agit comme lubrifiant: le colosse blanc se met à glisser, comme un glaçon qui fond sur une table!

### La vie dans le froid

Il y a 21 000 ans, il n'y avait probablement aucun gros animal au Québec, seulement quelques petits organismes, des bactéries. Par contre, au Nouveau-Brunswick, les chercheurs ont retrouvé des ossements de mammoths et de mastodontes! Il n'y avait pas d'humains au Québec. Ailleurs dans les Amériques? Possible, les scientifiques n'en sont pas encore certains.



Ces sillons géants (appelés « cannelures ») ont été creusés par les glaciers.

Bonne Année tous les débrouillards!



## Je prends position

À l'aube de cette nouvelle année, nourrissons l'espérance de ressembler un peu plus à celui que nous serions si nous ne laissons pas la peur gouverner notre vie.

Cette année, laissons tomber nos craintes de manquer d'amour, d'argent, de sommeil ou de santé.

Demandons la persévérance pour procéder régulièrement à l'examen de notre vie.

Où en suis-je?

Qu'est-ce que je fais maintenant?

Demandons la grâce d'écouter les conseils de l'amour et non ceux de la peur, laquelle cherche toujours à nous faire dévier de notre chemin glorieux.

Promettons d'être un peu plus généreux, un peu plus ouverts aux autres, un peu plus grands.

Demandons que notre véritable nature nous soit encore et encore révélée. ☉

Jean Gendron

## Sudoku

6	8	4						
	5			1	3			
2					7			
8			2				5	
		3	4		6	8		
	1				9			7
			5					9
			7	9			6	
						4	7	8

Difficile

Sudoku

6	5	3	8	1	2	9	7	4
1	8	2	4	7	9	3	5	6
9	7	4	3	5	6	8	2	1
8	1	7	2	4	5	6	3	9
2	6	9	1	3	8	5	4	7
4	3	5	9	6	7	1	8	2
3	4	8	7	9	1	2	6	5
7	9	6	5	2	3	4	1	8
5	2	1	6	8	4	7	9	3

Solution déc 08

# Restaurant de La Plage... en images!



Déjeuners fruités



Pâtes



Pizza



Grillades



Fruits de mer



Poulet BBQ



Côtes levées



Smoked meat



Espresso



Desserts



Brunch



Réunion

Ouvert à l'année  
du jeudi au dimanche

# La Plage

Restauration • Hébergement • Réception

Berthier-sur-Mer  
www.laplage.ca

Réservations  
418-259-7514



Terrasse chauffée Sélection de vins 5 à 7 Sleeman



cho de Saint-François

Janvier 2009

19

2009 *janvier*

# Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
				1 <b>JOUR DE L'AN!</b>	2 Bac bleu 	3
4	5 	6 Fête des Rois	7	8	9 	10
11	12 Réunion du conseil	13 Tombée du Journal 	14 Réunion du Comité d'embellissement 19h30 	15	16 Bac bleu 	17 ÉCOLE La Francolière Cueillette bouteilles et cannettes 9h à 15h
18	19	20	21	22	23 	24
<b>BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2009!</b>						
25	26	27	28	29	30 Bac bleu 	31



**Soyez prudents!**

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD**  
**COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2008, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, maire suppléant, messieurs, Mario Marcoux, Rénaud Roy et Ernest Lachance, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, maire suppléant.

Monsieur Jean-Yves Gosselin est arrivé à 20 h 49.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux  
APPUYÉ par monsieur Rénaud Roy  
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2008 ainsi que celui DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2008**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 novembre 2008 ainsi que celui de la séance spéciale du lundi 17 novembre 2008 ayant été remises à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance  
APPUYÉ par monsieur Rénaud Roy  
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 3 novembre 2008 ainsi que celui de la séance spéciale du lundi 17 novembre 2008 soient acceptés tels que déposés.

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE décembre 2008**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux  
APPUYÉ par monsieur Rénaud Roy  
ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Charlyne Pépin, entretien ménager usine d'eau potable.....	15,00
Doris Truchon, remb.	
facture cartouche imprimante + entretien ménager usine d'eau potable.....	55,69
Grondin Sylvico, remb. taxes 2008 (diminution de l'évaluation) .....	116,50
Hydro-Québec, électricité:	
Éclairage public octobre 2008.....	668,64
Lumières clignotantes école .....	34,58
.....	703,22
Pierre Garant, remb. taxes 2008 (diminution de l'évaluation).....	176,13
Postes Canada, frais de poste:	
Envoi journal l'Écho +circulaires.....	200,86
Envoi journal l'Écho (extérieur).....	27,85
Achat 500 timbres.....	293,48
.....	522,19
Simon Simard, remb. taxes 2008 (diminution de l'évaluation).....	92,65
Telus, service et interurbains:	
Bureau, garage, service incendie, usine eau potable .....	753,29
Poste surpresseur St-Pierre .....	54,25
.....	807,54
Ultra Dépanneur St-François, essence .....	461,86
Yves Laflamme, remb. frais déplacement 270 km.....	116,10

M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L  
I  
T  
É  
D  
E  
S  
A  
I  
N  
T  
•  
F  
R  
A  
N  
Ç  
O  
I  
S

Ministre Revenu Québec, remise de novembre 2008 .....	5 743,35
Revenu Canada, remise de novembre 2008 .....	2 669,49
CARRA, remise de novembre 2008 .....	359,21
Air Liquide, location bouteille oxygène, etc... (garage) .....	498,32
Aquatech:	
Gestion et exploitation usine eau potable novembre .....	5 596,72
Exécution programme de rinçage réseau d'aqueduc .....	4 232,81
Inspection capacité hydraulique des bornes-fontaines .....	2 682,48
Services professionnels opération ass. des eaux août à nov. 2008 .....	17 930,01
Aréo-Feu, inspection et réparation des appareils respiratoires .....	539,10
Ass. chefs Sécurité incendie Québec, cotisation annuelle 2009 .....	208,82
Auvent MC, 1 portique d'entrée + porte rigide - usine d'eau potable .....	1 772,14
Bossé & Frères inc., pièce équipement .....	9,76
Bureautique Côte Sud:	
Contrat photocopieur .....	76,88
Papeterie .....	124,13
Camion Sterling de Lévis inc., pièces camion Ford 10 roues .....	201,01
Carquest Pièces d'Autos, pièces équipements (Ford, Mack, GMC) .....	178,34
Centre Service François Côté, 3 clés (garage) .....	429,29
Certiflo inc., matériel équipement (garage) .....	32,17
Clôture Alpha inc., réinstallation clôture à l'usine d'eau potable (suite à la foudre) .....	71,91
CVL, pièces camion Ford .....	2 059,97
Cytch Mercier, vérifieur pompe distributrice (usine eau potable) .....	16,75
Débroussaillage JMS, fauchage chemins .....	484,33
Entretien Chloratech, réparation d'un détecteur d'oxygène à l'usine d'eau potable .....	3 048,75
Extincteurs Montmagny inc., vérification et recharge de tous les extincteurs .....	266,05
Fédération Québécoise des Municipalités, envoi Dicom .....	748,64
Filtrum, pompe centrifuge (usine d'eau potable) .....	205,83
Garage J.G. Rémillard, 62 couteaux «grader» + sabots .....	930,09
Gaston Bolduc & Associés inc.,	
filtres + inspection du surpresseur no 1 (ass. eaux usées) .....	10 416,33
Geneq inc., pluviomètre ass. des eaux .....	883,82
Ghislain Proulx, remb. frais déplacement 28 km (pompier) .....	82,15
Grande Gestion des eaux, réparation barrage réservoir .....	10,36
Hydro-Québec, électricité:	
Garage .....	3 696,66
Poste ass. Morigeau .....	581,06
Enseigne 4-chemins .....	168,05
Caserne incendie .....	39,71
Parc Olivier Tremblay .....	327,11
Compteur d'eau St-Pierre .....	58,81
Presbytère .....	30,26
2, 5 <sup>e</sup> Rue Est .....	145,34
Pavillon Bédard .....	43,31
Usine d'eau potable .....	41,62
Poste surpresseur St-Pierre .....	4 444,52
Maison de la Paroisse .....	180,75
Poste ass. village .....	702,58
Pavillon Bédard .....	1 503,31
Imalog inc., réparation pompe d'injection (usine eau potable) .....	73,54
Jacques Théberge, remb. achat papeterie caserne incendie .....	8 339,97
Jocelyne Noël, entretien bureau novembre 2008 .....	2 370,38
	31,30
	105,00

La Fabrique, loyer bibliothèque décembre 2008 .....	166,67
L'Écho St-François, publicité novembre .....	585,00
Les Concassés du Cap:	
Collecte mensuelle novembre.....	4 829,21
Collecte mensuelle décembre .....	4 829,21
Transport et manutention containers garage et disposition au site .....	3 283,17
.....	12 941,59
Les Éditions Juridiques FD, mise à jour Code municipal (maire).....	128,05
Lubtek, liquide de coupe (garage) .....	220,45
M.R.C. de Montmagny, entretien annuel fibre optique.....	1 349,00
Martin Desrochers, remb. frais déplacement 124 km (pompiers).....	45,88
Martineau Express, transport colis.....	23,97
Maxi Métal, valve électrique camion service incendie.....	544,90
Maxxam, analyse eaux usées, eau potable.....	510,76
Métal L.P.L. enr.,	
un réservoir d'huile en acier + 1 plaque d'acier pour camion Ford 10 roues.....	763,98
MRC de Montmagny:	
Collecte sélective tonnage octobre .....	387,76
Cours opérateur pompe.....	2 700,00
Permis de brûlage .....	115,43
.....	3 203,19
Pagenet, location téléavertisseurs + crédit.....	172,42
Pharmacie Pierre Martin, 1 trousse premiers soins (garage) .....	92,83
Philiat Blais & Fils, transport sable et sel 61,05 t.m. à 2.635\$/t.m.,	
location de pelle 2 hrs à 90\$/heure fossé, 1¼ hre camion à 75\$/hre fossé .....	532,91
Philippe Gosselin & Ass.:	
3 286,8 litres à .6620 huile à chauffage M. Paroisse.....	2 456,00
1 012,5 litres diesel à .8790.....	1 004,58
767,5 litres à .6620, 1072,8 litres à .675 huile chauffage Garage .....	1 390,87
.....	4 851,45
Pièces d'Autos GGM:	
Pièces équipement (filtres).....	120,31
Pièces camion Ford 10 roues.....	406,51
.....	526,82
Plamondon Camquip, cylindre à graisse camion Ford .....	304,20
Pneus André Ouellet 2000, poser et balancer pneus camion Silverado.....	36,12
Postes Canada, envoi journal et circulaires.....	145,08
Praxair, oxygène usine d'eau potable .....	1 600,90
Propane GRG inc.:	
Réparation chauffage propane (casernes incendie).....	1 772,31
381,2 litres propane à 0,47\$/litre (casernes incendie).....	202,23
514,2 litres propane à .4010 (casernes incendie) .....	232,74
Test pour échangeur d'air (casernes incendie).....	431,18
.....	2 638,46
Québec inc. 9140-3683 Transport Denis Montminy,	
transport d'asphalte tronçon à l'ouest du village.....	306,96
Québec Linge Co., location nettoyage salopettes .....	395,02
Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie,	
enfouissement vidanges octobre 2008.....	4 526,30
REM, pièce camion Ford .....	28,82
Soc. Ass. automobile, immatriculation souffleur + motoneige.....	406,00
Société coop. Agr. Riv. sud, matériel divers:	
Pavillon Bédard log. 520 .....	72,61
Presbytère .....	45,45
Usine d'eau potable (pompe).....	280,52
Loisirs .....	19,02
Casernes incendie.....	4,83

Aqueduc.....	10,47
Camion Ford 10 roues .....	119,37
Voirie .....	250,71
Technicolor Industrielle inc., fusil à peinturer (garage).....	72,08
Telus Mobilité, cellulaire .....	28,90
Traction Québec, pièce niveleuse .....	118,54
Transport adapté Vieux-Quai, transport juin-juillet-août-sept.-oct.-nov.....	917,60
Unibéton, 61,05 t.m. sable et sel 12% à 15,85 + surcharge carburant (chargeuse) .....	1 112,92
Wilson & Lafleur, mise à jour Code municipal .....	59,33
<b>TOTAL:.....</b>	<b>107 566,26</b>

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

**Adoption d'un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'ENTRETIEN de certaines voies publiques**

À la séance du 3 novembre 2008, un avis de motion a été présenté à l'effet que la Municipalité allait adopter un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques qui sont utilisées par des exploitants de carrière ou de sablière.

Lors de cette même séance régulière, le Conseil s'est vu remettre un projet de règlement par le directeur général afin qu'il puisse l'étudier minutieusement.

Maintenant, nous sommes rendus à l'étape de l'adoption du règlement comme tel.

**RÈGLEMENT N° 216-2008**

Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

ATTENDU les articles 78.1 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) qui imposent l'obligation à toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière de constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

ATTENDU la présence d'une carrière et/ou d'une sablière sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU l'absence de constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques au sens de l'article 110.1 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 3 novembre 2008;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance

APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le présent règlement portant le numéro 216-2008 est adopté et que ce Conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit:

**1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

**2. DÉFINITIONS**

Carrière ou sablière:

Tout endroit tel que défini à l'article 1 du Règlement sur les carrières et les sablières (R.R.Q. c. Q-2, r.2). Le terme sablière inclus notamment le terme gravière au sens de ce règlement.

Exploitant d'une carrière ou d'une sablière:

Personne ou entreprise qui exploite une carrière ou une sablière, c'est-à-dire qui procède à l'extraction ou au recyclage des substances assujetties pour la vente ou son propre usage.

Substances assujetties:

Sont assujetties au présent règlement les substances, transformées ou non, qui sont transportées hors du site d'une carrière ou d'une sablière. Ces substances comprennent les substances minérales de surface énumérées à l'article 1 de la Loi sur les mines (L.R.Q. c. M-13.1), telles que notamment le sable, le gravier, l'argile, la pierre de taille, la pierre concassée, le minerai utilisé pour la fabrication de ciment et les résidus miniers inertes, à l'exclusion toutefois de la tourbe. Ces substances comprennent également celles provenant du recyclage des débris de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures.

### 3. ÉTABLISSEMENT DU FONDS

Le Conseil décrète, par le présent règlement, la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

### 4. DESTINATION DU FONDS

Les sommes versées au fonds seront utilisées, soustraction faite de celles consacrées aux coûts d'administration du régime prévu par le présent règlement:

1. À la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir des sites de carrières ou de sablières situés sur le territoire de la municipalité, des substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 5;
2. À des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport des substances assujetties.

### 5. DROIT À PERCEVOIR

Il est pourvu aux besoins du fonds par un droit payable par chaque exploitant d'une carrière ou d'une sablière située sur le territoire de la municipalité et dont l'exploitation est susceptible d'occasionner le transit, sur les voies publiques municipales, des substances assujetties au présent règlement.

Le droit payable par un exploitant de carrière ou de sablière est calculé en fonction de la quantité, exprimée en tonne métrique ou en mètre cube, de substances, transformées ou non, qui transitent à partir de son site et qui sont des substances assujetties au présent règlement.

### 6. EXCLUSIONS

Aucun droit n'est payable à l'égard des substances transformées dans un immeuble compris dans une unité d'évaluation comprenant le site et répertoriée sous la rubrique (2-3---INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE), à l'exception des rubriques (3650 Industrie du béton préparé) et «3791 Industrie de la fabrication de béton bitumineux», prévues par le manuel auquel renvoi le règlement pris en vertu du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-2.1). L'exclusion s'applique également lorsque l'immeuble est compris dans une unité d'évaluation et qu'elle est adjacente à celle qui comprend le site.

Lorsque l'exploitant d'une carrière ou d'une sablière produit une déclaration assermentée telle que prévue à l'article 8 et que cette déclaration établit qu'aucune des substances assujetties n'est susceptible de transiter par les voies publiques municipales de son site, celui-ci est alors exempté de tout droit à l'égard de la période couverte par la déclaration.

### 7. MONTANT DU DROIT PAYABLE PAR TONNE MÉTRIQUE

Pour l'exercice financier municipal 2009, le droit payable est de 0,50\$ par tonne métrique pour toute substance assujettie.

Pour tout exercice subséquent, le droit payable par tonne métrique est le résultat que l'on obtient en indexant à la hausse le montant applicable pour l'exercice précédent. Le pourcentage correspond au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada. Conformément à l'article 78.3 de la Loi sur les compétences municipales, ce pourcentage

ainsi que le montant applicable sont publiés annuellement à la Gazette officielle du Québec avant le début de l'exercice visé.

**7.1. MONTANT DU DROIT PAYABLE PAR MÈTRE CUBE**

Pour l'exercice financier municipal 2009, le droit payable est de 0,95\$ par mètre cube pour toute substance assujettie sauf, dans le cas de pierre de taille, où le montant est de 1,35\$ par mètre cube.

Pour tout exercice subséquent, le droit payable par mètre cube est le résultat que l'on obtient en multipliant le montant payable par tonne métrique par le facteur de conversion de 1,9 ou, dans le cas de la pierre de taille, par le facteur 2.7. Conformément à l'article 78.3 de la Loi sur les compétences municipales, le montant applicable est publié annuellement à la Gazette officielle du Québec avant le début de l'exercice visé.

**8. DÉCLARATION DE L'EXPLOITANT D'UNE CARRIÈRE OU D'UNE SABLIERE**

Tout exploitant d'une carrière ou sablière doit déclarer à la municipalité:

1. Si des substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable en vertu du présent règlement sont susceptibles de transiter par les voies publiques municipales à partir de chacun des sites qu'il exploite durant la période couverte par la déclaration.
2. Le cas échéant, la quantité de ces substances, exprimées en tonne métrique ou en mètre cube, qui ont transité à partir de chaque site qu'il exploite durant la période couverte par la déclaration.
3. Si la déclaration visée au premier paragraphe du présent article établit qu'aucune des substances n'est susceptible de transiter par les voies publiques municipales à partir d'un site durant la période qu'elle couvre, cette déclaration doit être assermentée et en exprimer les raisons (annexe 1).

**9. PERCEPTION DU DROIT PAYABLE ET PROCÉDURE**

Chaque exploitant d'une carrière ou d'une sablière doit compléter une dénonciation du tonnage selon le formulaire prévu à cet effet (annexe 2).

La dénonciation du tonnage doit être transmise à la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud au plus tard le 1<sup>er</sup> février de chaque année pour l'année précédente.

**10. EXIGIBILITÉ DU DROIT PAYABLE ET TRANSMISSION D'UN COMPTE**

Le droit payable par un exploitant est exigible à compter du 30<sup>e</sup> jour suivant l'envoi d'un compte à cet effet par le fonctionnaire municipal chargé de la perception du droit. Il porte intérêt à compter de ce jour au taux alors en vigueur pour les intérêts sur les arriérés des taxes de la municipalité.

Le compte informe le débiteur des règles prévues au premier alinéa.

Le droit payable par un exploitant pour les substances assujetties qui ont transité à partir de chacun des sites qu'il exploite, durant un exercice financier municipal, n'est toutefois pas exigible avant le:

- 1<sup>er</sup> mars de l'exercice suivant pour les substances qui ont transité du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'exercice pour lesquelles le droit est payable.

**11. VÉRIFICATION DE L'EXACTITUDE DE LA DÉCLARATION**

Afin de s'assurer de l'exactitude des informations fournies par l'exploitant d'une carrière ou d'une sablière, la Municipalité peut exiger de l'exploitant qu'il lui remette ou lui donne accès à des documents justifiant ses déclarations.

Afin de s'assurer de l'exactitude des informations fournies par l'exploitant d'une carrière ou d'une sablière, le fonctionnaire chargé de l'application du présent règlement ou une firme de spécialistes qu'il mandate peut visiter un site d'extraction, prendre des photos, des relevés et capter les informations qui lui sont nécessaires pour la vérification de la déclaration de l'exploitant.

**12. MODIFICATION AU COMPTE**

Lorsque le fonctionnaire municipal chargé de la perception du droit est d'avis, d'après les rensei-

gnements obtenus en application du mécanisme établi conformément à l'article 11, qu'un exploitant a été faussement exempté du droit payable à l'égard d'un site à la suite d'une déclaration faite en vertu de l'article 8, ou que la quantité des substances qui ont transité à partir d'un site est différente de celle qui est mentionnée à la déclaration, il doit faire mention au compte de tout changement qu'il juge devoir apporter aux mentions contenues dans une telle déclaration.

Le droit est payable en fonction des mentions modifiées contenues dans le compte, sous réserve de tout jugement passé en force de chose jugée résultant d'une poursuite intentée pour l'application du présent règlement.

### **13. FONCTIONNAIRE MUNICIPAL DÉSIGNÉ**

Le Conseil municipal désigne l'inspecteur chargé de l'application des règlements de zonage, d'urbanisme ainsi que le directeur général comme fonctionnaires municipaux chargés de l'application du présent règlement, incluant notamment la perception des droits.

### **14. DISPOSITIONS PÉNALES**

Toute personne physique ou morale qui fait défaut de produire une déclaration telle qu'exigée par le présent règlement ou qui transmet une fausse déclaration commet une infraction et est passible, en outre des frais, des amendes suivantes:

1. Pour une première infraction, une amende minimale de 100\$ à une amende maximale de 500\$ pour une personne physique ou une amende minimale de 200\$ à une amende maximale de 1 000\$ pour une personne morale;
2. En cas de récidive, une amende minimale de 200\$ à une amende maximale de 1 000\$ pour une personne physique ou une amende minimale de 400\$ à une amende maximale de 2000\$ pour une personne morale.

### **15. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

### **SOUSSIONS POUR SOUFFLER LA NEIGE TRANSPORTÉE À L'ARRIÈRE DE L'ÉGLISE**

Afin d'être équitable envers tous les intéressés, la Municipalité a décidé de retourner en soumission sur invitation et de demander un prix au mètre cube de neige soufflée au lieu d'un taux horaire.

Les soumissionnaires invités devaient déposer leurs soumissions avant 16 heures le 24 novembre 2008.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Réнал Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission sur invitation de monsieur Germain Fiset ainsi que celle de monsieur Gilles Bonneau à quarante-deux sous (0,42\$) le mètre cube de neige soufflée à l'arrière de l'église;

QUE le travail soit donné en alternance aux deux soumissionnaires retenus et que la quantité de neige soufflée soit bien répartie entre les deux afin d'être le plus juste possible comme on le fait au niveau de ceux qui transportent la neige;

QU'il soit bien clair que si un soumissionnaire retenu n'est pas disponible au moment où la Municipalité en a besoin, bien il est certain qu'elle va s'adresser à l'autre pour combler son besoin immédiat.

### **CONTRIBUTION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ VIEUX-QUAI**

Dans un but de partage équitable entre les intervenants financiers, soit les municipalités de St-François-de-la-Rivière-du-Sud, St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer, la contribution des municipalités sera portée à 1 500\$ pour l'année 2009.

Est-ce que la Municipalité accepte cette nouvelle cotisation?

CONSIDÉRANT QUE la gestion du service de transport adapté a pris de l'expansion parce que le service est très utilisé;

CONSIDÉRANT QUE le temps consacré à la gestion du service a nécessairement augmenté;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réнал Roy  
 APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux  
 ET RÉ SOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser pour 2009 une contribution de l'ordre de mille cinq cent dollars (1 500\$) à Transport Adapté Vieux-Quai pour l'administration de ce service.

**Comité de la sécurité publique**

Comme par les années passées, le comité de Sécurité publique désire connaître les priorités locales en matière de sécurité publique pour l'année 2009.

Les demandes au comité vont se résumer à ceci pour l'instant:

- Surveillance accrue à l'entrée et à la sortie du village.
- Porter une attention particulière à la zone scolaire.
- Pas de flânage sur les terrains publics à des heures tardives (Centre des Loisirs, couvent, usine d'eau potable, parc Olivier-Tremblay, parc Franco-Fun).

**Encans ritchies bros (Canada) Itée** (à titre informatif)

Les Encans Ritchies Bros vont tenir un encan les 4 et 5 décembre prochain à leur site au Mont St-Hilaire. La Municipalité est invitée à y participer en déléguant des représentants. Deux laissez-passer sont disponibles.

Est-ce que la Municipalité est intéressée à y participer?

Oui, la Municipalité est intéressée à participer à cet encan. Pourquoi? Parce qu'elle est toujours à la recherche d'un balai de rue usagé.

**Peintures récupérées du québec inc. (rappel)**

Peintures récupérées du Québec inc. (PRQ) vous offre le service de collecte des piles domestiques usagées. Vous pouvez d'ailleurs les apporter au garage municipal. Le taux de valorisation pour les piles domestiques est de plus de 80%. Il faut le dire car les piles sont considérées comme des résidus domestiques dangereux.

Le Conseil municipal demande au directeur d'écrire un article sur le sujet dans le journal l'Écho de Saint-François.

**Services de la sûreté du québec pour 2009** (à titre informatif)

Le ministère de la Sécurité publique fait parvenir le montant estimé pour 2009 des coûts pour les services de la Sûreté du Québec.

2009	2008	2007	2006	2005
144 999\$	137 772\$	138 428\$	138 049\$	133 692\$

**Avis de motion pour décréter les taux de taxes**

Suite à l'adoption du budget 2009, la Municipalité devra décréter par règlement les taux et l'imposition des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux pour les fins du financement du budget. À cet effet, un avis de motion est présenté.

ATTENDU QUE les taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux prévus au budget 2009 doivent être imposés par règlement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance

APPUYÉ par monsieur Réнал Roy

ET RÉ SOLU QU'un avis de motion est présenté à l'effet que lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, un règlement sera présenté décrétant les taux et l'imposition des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les tarifs de compensation des divers services municipaux pour les fins du financement du budget prévu pour l'exercice financier 2009.

**Détermination du taux d'intérêt pour arrérage de taxes**

À titre informatif, le taux pour arrérage de taxes était de l'ordre de 12% en 2008.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Réналd Roy

ET RÉSOLU QUE le taux chargé aux contribuables qui n'ont pas acquitté leur compte de taxes dans le délai prescrit sera de l'ordre de 12% pour l'année 2009.

**Autorisation à payer les comptes de décembre**

Le bureau municipal étant fermé pendant la période des Fêtes et l'année financière se terminant le 31 décembre 2008, le directeur demande l'autorisation de payer les comptes de décembre aux fournisseurs avant la fin de l'année 2008. Ces comptes seront présentés au Conseil à la séance régulière du lundi 12 janvier 2009.

Est-ce que le Conseil municipal est d'accord avec cette proposition de procédure?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réналd Roy

APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à payer les comptes du mois de décembre 2008 immédiatement avant la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes;

QUE ces comptes payés soient présentés à la séance régulière du 12 janvier 2009.

**Fondation de l'hôtel-dieu de montmagny**

Le souper bénéfice de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny va se tenir samedi le 7 février 2009 à l'école Louis-Jacques Casault. Le coût est de 75\$/personne. Depuis quelques années, la Municipalité procède de cette façon: afin de valoriser le travail des bénévoles qui s'investissent beaucoup pour la Fondation, elle envoie 2 ou 4 personnes au souper bénéfice (c'est tiré au hasard).

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny a toujours été très importante aux yeux de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de retenir quatre (4) cartes pour le souper bénéfice 2009 de la Fondation de l'Hôtel-dieu de Montmagny.

**Proportion médiane et facteur comparatif de 2009**

La direction de l'évaluation foncière annonce la proportion médiane et le facteur comparatif pour l'exercice financier 2009.

	2009	2008	2007	2006
FACTEUR COMPARATIF	1,02	0,99	1,27	1,08
PROPORTION MÉDIANE	98%	101%	79%	93%

**Vérification des extincteurs**

La Municipalité fait vérifier à tous les ans, par «Extincteurs Montmagny inc.», sa flotte d'extincteurs dans tous ses bâtiments. Une copie du rapport d'inspection est remise à chacun des élus.

Extincteurs Montmagny inc. fait la remarque dans son rapport que 17 extincteurs devront être remplacés d'ici trois (3) ans parce qu'ils datent d'avant 1984 et qu'ils ne répondront plus aux normes. Afin d'alléger le coût de remplacement, la Municipalité va prévoir dans son budget un achat de 5 extincteurs par année pour les trois (3) prochaines années. Ainsi, ce sera plus facile à absorber.

**Coût approximatif pour évaluation d'un bâtiment appartenant à la municipalité**

Le Conseil municipal a demandé au directeur général de contacter un évaluateur agréé afin de connaître combien il en coûterait approximativement pour évaluer à sa juste valeur de remplacement le bâtiment du presbytère?

La démarche a été faite et il en coûterait entre 1 800\$ et 2 000\$.

Est-ce que la Municipalité est d'accord pour faire évaluer le presbytère à sa juste valeur de remplacement?

CONSIDÉRANT QU'en cas de sinistre, le bâtiment du presbytère ne serait pas assuré à sa juste valeur de remplacement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne veut pas courir un tel risque;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Régnald Roy  
APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux  
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de faire évaluer à sa juste valeur de remplacement le presbytère et confie le mandat à la firme «Dérico, Hurtubise et associés».

**Dossier d'expropriation – terrain de madame Yvonne morin**

L'évaluateur agréé qui s'est occupé d'évaluer le terrain de madame Morin avise son employeur qu'il n'a pas réussi à s'entendre avec les membres de la famille qui représentent madame Morin. Aussi, recommande-t-il de prendre, le plus tôt possible, les dispositions nécessaires pour transmettre un avis d'expropriation à madame Yvonne Morin.

**Résolution concernant l'acquisition d'un immeuble, par expropriation, pour fins d'habitation**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge d'intérêt public d'intervenir, conformément à l'article 14.2 du Code municipal, pour promouvoir le développement à des fins domiciliaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le terrain propice à cette fin est constitué d'une partie du lot 3 475 381 au cadastre du Québec, telle que délimitée par l'arpenteur-géomètre Claude Arsenault, au plan et à la description technique préparés en date du (*à venir*) et portant le numéro (*à venir*) de ses minutes;

CONSIDÉRANT QUE les négociations menées à ce jour n'ont pas permis d'en arriver à une entente de gré à gré avec les représentants de la propriétaire du terrain concerné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, d'autoriser les procureurs de la Municipalité à procéder à l'acquisition du terrain requis à cette fin par voie d'expropriation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance  
APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité acquière par voie d'expropriation le terrain constitué d'une partie du lot 3 475 381 au cadastre du Québec telle que décrite au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Claude Arsenault, en date du (*à venir*) de ses minutes.

QUE l'acquisition de ce terrain est faite pour fins d'habitation conformément aux pouvoirs conférés à la Municipalité en vertu, notamment de l'article 14.2 du Code municipal;

QUE la Municipalité mandate ses conseillers juridiques de la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay afin d'entreprendre les procédures d'expropriation pour l'acquisition de ce terrain et la réalisation de toutes les étapes nécessaires ou utiles au cheminement du processus d'expropriation.

**Résolution concernant un mandat à l'arpenteur-géomètre Claude Arsenault**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge d'intérêt public d'intervenir, conformément à l'article 14.2 du Code municipal, pour promouvoir le développement à des fins domiciliaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un plan et une description technique du terrain constitué d'une partie du lot 3 475 381 du cadastre du Québec, de la part de l'arpenteur-géomètre Claude Arsenault;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux  
APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité mandate l'arpenteur-géomètre Claude Arsenault pour préparer le plan et la description technique de la partie du lot 3 475 381 du cadastre du Québec pour l'acquisition de ce terrain par expropriation à des fins d'habitation.

### **Avis sur le plan d'intervention**

La Municipalité a demandé à la firme BPR inc. d'investiguer son plan d'intervention pour le renouvellement de ses conduites d'aqueduc et d'égout entre le dépanneur et la sortie ouest du village. Le but de cette investigation est de réussir à démontrer que le tuyau d'aqueduc dans ce segment n'est pas abîmé au point de justifier son remplacement immédiatement. Si c'était réussi et que le gouvernement acceptait, alors, la Municipalité pourrait consacrer le montant restant de sa taxe d'accise sur l'essence soit environ 318 000\$ pour refaire le chemin St-François Est à partir du garage municipal jusqu'à la limite de la Municipalité.

Si ce n'est pas réussi, alors la Municipalité devra utiliser cette somme pour remplacer sa conduite d'aqueduc. Les travaux, que ce soit pour la conduite d'aqueduc ou le chemin St-François Ouest, devront absolument être réalisés en 2009 car le programme du remboursement de la taxe d'accise sur l'essence prend fin le 31 décembre 2009. À défaut de, la Municipalité va perdre l'argent qui a été retenu pour elle.

Donc, pour faire la démonstration que notre conduite n'a pas besoin d'être changée, il faut fournir d'autres renseignements à BPR de telle sorte qu'ils pourront établir une nouvelle cote.

Est-ce que la Municipalité est d'accord pour poursuivre la démarche et si oui, veut-elle que BPR lui transmette avant de débiter un budget d'honoraires?

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud veut faire la preuve au gouvernement que sa conduite d'aqueduc entre le dépanneur et la sortie ouest du village sur le chemin St-François ouest (dans la zone des segments 24 à 30, dans le plan d'intervention déjà existant) ne mérite pas d'être changée immédiatement parce qu'elle est saine;

CONSIDÉRANT QU'il faut amener de l'information additionnelle pertinente pour justifier ce que la Municipalité prétend;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse plus approfondie ne peut être faite que par une firme d'ingénieurs accréditée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud retient les services de la firme BPR inc. pour une expertise plus approfondie à partir de données plus récentes qui seront colligées par le directeur général et transmises à l'ingénieur désigné pour mener à bien ce dossier;

QUE la firme BPR inc. transmette à la Municipalité un budget d'honoraires avant de débiter ces travaux.

### **FIMR (à titre informatif)**

Le Fonds sur l'Infrastructure Municipale Rurale, appelé FIMR, vise à permettre, à la faveur d'une aide financière provenant du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, la réalisation de travaux de réhabilitation, de rénovation, d'agrandissement, de remplacement ou de construction d'infrastructures admissibles.

Le FIMR comprend trois volets:

- 2) Pour les infrastructures de l'eau potable et des eaux usées
- 3) Pour le développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales
- 4) Pour les infrastructures de soutien au développement local ou régional

C'est le ministère des Affaires municipales et des Régions qui est responsable de la gestion du FIMR au Québec.

Le directeur attire l'attention des élus spécifiquement sur le volet # 3. Ce dernier vise entre autres à permettre la réalisation de travaux de rénovation sur des infrastructures patrimoniales ou artistiques.

Dans la nomenclature des infrastructures admissibles apparaissent les sites patrimoniaux désignés.  
Les projets admissibles doivent avoir été inscrits à l'entente Canada-Québec sur le FIMR avant le 31 décembre 2008.

L'aide financière ne peut excéder 66 2/3 % du coût maximal admissible.

Est-ce que la Municipalité est d'accord pour présenter un projet et si oui, il faut qu'elle le dise par voie de résolution.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud possède un site patrimonial désigné et reconnu;

CONSIDÉRANT QUE le FIMR volet 3 énumère justement parmi les infrastructures admissibles les sites patrimoniaux désignés;

CONSIDÉRANT QUE le FIMR volet 3 permet la réalisation de travaux de construction, de rénovation ou d'amélioration à des infrastructures patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud a acquis récemment le presbytère qui est un élément important du site patrimonial de la localité dans le but de conserver son cachet extérieur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud veut réaménager l'intérieur du bâtiment pour le convertir en édifice à logements muni d'un ascenseur pour améliorer la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède l'expertise en ce domaine pour avoir redonné vie à d'autres bâtiments dans ce site privilégié (Pavillon Pierre-Laurent Bédard, Maison de la Paroisse);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénauld Roy

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud atteste que le projet proposé, soit celui de réaménager le presbytère en édifice à logements, est autorisé par le Conseil municipal et que ce dernier s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

#### Période de questions

- Il est signalé que la citerne sur le chemin des Prairies Ouest à la hauteur du chemin privé qui mène au lac à la Hache est souvent obstruée par des véhicules stationnés. Donc, s'il y avait urgence, ça pourrait être problématique pour avoir accès à ladite citerne. Afin d'éviter cela, une pancarte interdisant le stationnement à cet endroit précis sera installée.
- Concernant la réparation qui a été faite au pont situé sur la Montée de la Rivière du Sud (communément appelé pont Rivard), certains trouvent que ça aurait pu être mieux. La Municipalité n'avait aucun droit de regard quant à la réparation qui a été pratiquée. Les ponts sont sous la juridiction provinciale.
- Toujours concernant ce pont, on avise que, spécialement du côté nord, la signalisation annonçant que le pont est à une voie pourrait être un peu plus éloignée. Ça donnerait plus de temps aux conducteurs pour préparer leur manœuvre.

#### Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance régulière se termine à vingt et une heures.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire suppléant

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIERE-DU-SUD**  
**COMTÉ DE MONTMAGNY**

À une séance spéciale des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 15 décembre 2008, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures et trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Yves Laflamme, maire suppléant, messieurs, Mario Marcoux, Rénaud Roy, Auguste Boulet, Ernest Lachance et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Yves Laflamme, maire suppléant.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général / secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance spéciale débute par la prière d'usage du maire-suppléant.

La présente séance des membres du Conseil municipal est tenue aux fins d'adopter le budget municipal 2009 et le programme des dépenses en immobilisation.

Avant l'adoption du budget, le directeur général explique aux gens présents, les changements qui ont été apportés au niveau de la taxe foncière générale (de 0,88\$ à 0,90\$ soit une hausse de 0,02\$ du 100\$ d'évaluation) ainsi qu'à certains tarifs (ramassage de la neige passe de 80\$ à 100\$ par entrée et la vidange et collecte de boues septiques montent de 75\$ à 86\$. Après quoi, il repasse tous les postes principaux (revenus et dépenses) en leur présence.

ATTENDU QU'après étude et analyse des besoins financiers de chacun des services municipaux, des coûts engendrés et de la répartition fiscale qui en découle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le budget suivant pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2009 pour les fins administratives des divers services aux contribuables et l'établissement des taux de taxes foncières générales, spéciales ainsi que les compensations reliées aux services municipaux qui génèrent l'ensemble des coûts de la gestion municipale;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte le programme des dépenses en immobilisation pour 2009.

**DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR SIGNER LES EFFETS BANCAIRES EN REMPLACEMENT DE M. NORBERT MORIN**

En remplacement de M. Norbert Morin, le directeur demande aux conseillers de désigner quelqu'un parmi eux pour signer les effets bancaires.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne monsieur Yves Laflamme, maire-suppléant, comme personne autorisée à signer les effets bancaires en remplacement de monsieur Norbert Morin;

QUE cette désignation entre en force immédiatement.

**RÉCEPTION ET DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR NORBERT MORIN**

Le directeur général lit à cette séance spéciale la lettre de démission de monsieur Norbert Morin à titre de maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

La démission est effective au 15 décembre 2008.

Le directeur général explique aux élus et à l'assistance qu'il va y avoir une élection par cooptation. Pourquoi? Parce qu'il y a moins de 12 mois avant la tenue de la prochaine élection générale prévue au mois de novembre 2009.

D'ici trente (30) jours le poste de maire devra être comblé. Ça va se faire par scrutin secret. Le

président d'élection distribuera un bulletin de vote à chacun des élus. Ces derniers vont voter.  
Le président d'élection dépouille le vote et annonce le résultat. Il n'y a pas de deuxième tour. S'il y a égalité, c'est celui qui préside la séance (non pas le président d'élection) qui aura droit de voter à nouveau pour désigner celui qui occupera la fonction de maire jusqu'à la prochaine élection générale.  
Le nouveau maire désigné entre en fonction aussitôt qu'il est assermenté par le président d'élection. Ce doit être fait à l'intérieur de trente (30) jours.  
En ce qui nous concerne, cette élection par cooptation va avoir lieu à la séance régulière du 12 janvier 2009 à vingt heures.  
Pour ce qui est du poste de conseiller vacant, il va demeurer vacant jusqu'à la prochaine élection générale. Le président d'élection devra faire officiellement le constat de la vacance dudit poste à la séance qui va suivre celle du 12 janvier 2009.

Voilà pour l'élection par cooptation.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une contribuable aimerait recevoir quand il sera fait, une copie du rapport financier 2008 afin de suivre l'évolution des finances de la Municipalité.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance  
APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux  
ET RÉSOLU QUE la séance spéciale par rapport au budget 2009 soit levée.

La séance spéciale se termine à vingt et une heures.

Adopté unanimement

Yves Laflamme, Maire suppléant  
Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

### Ramassez vos bacs!

Le service du déneigement m'a signifié que des bacs n'étaient pas ramassés après la collecte faite par «Les Concassés du Cap». Ces derniers peuvent rester aux abords du chemin pendant 2 à 3 jours parfois même plus. Inévitablement, le travail pour le déneigement est plus compliqué car ils doivent contourner l'obstacle ou tout simplement débarquer de leur véhicule pour les repousser.

Donc, afin de ne pas retarder l'opération du déneigement, nous demandons votre coopération. S'il vous plaît, ne laissez pas traîner vos bacs trop longtemps après que la collecte soit faite.

Yves Laflamme, dir. général

### Message aux propriétaires de container

Le transporteur «Les Concassés du Cap» m'a avisé qu'à certains endroits il avait de la difficulté à vider complètement le container parce que la matière était collée et gelée. Le camion à chargement frontal ne permet pas de secouer très fort le contenant.

Donc, afin d'éviter ces irritants, autant pour le transporteur que pour le propriétaire, je demanderais aux propriétaires de containers de veiller à ce que leurs matières résiduelles et non-résiduelles ne soient pas trop compactées. Ainsi, le transporteur n'aura pas à retourner chez vous et de votre côté vous serez satisfait du travail de votre transporteur.

Merci pour votre coopération.

Yves Laflamme, dir. général

MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD

**BUDGET 2009**

	BUDGET 2008	BUDGET 2009	ECART \$
<b>REVENUS</b>			
Taxe foncière générale à .90	1 044 911	1 082 432	37 521
Protection incendie	57 275	63 715	6 440
Assainissement opération	45 226	44 780	-446
Assainissement AIDA	37 666	22 670	-14 996
Assainissement PADEM	22 206	23 980	1 774
Eau potable immobilisation	138 957	139 005	48
Eau potable opération	156 144	148 810	-7 334
Service aqueduc (190\$)	102 718	100 000	-2 718
Service enlèvement vidanges (98,39\$)	86 000	84 000	-2 000
Collecte sélective (52,05)	33 400	33 800	400
Eclairage public (30\$)	10 950	11 000	50
Ramassage neige (100\$)	10 480	13 100	2 620
Boues fosses septiques (86\$)	17 065	19 568	2 503
Compensation Ecole	6 600	6 600	0
Terres publiques	3 696	3 696	0
Remboursement TVQ	36 600	37 200	600
Bonification compensations	16 400	16 100	-300
Protection contre l'incendie	1 000	1 000	0
Protection incendie (St-Pierre)	44 170	26 200	-17 970
Service dette eau (Berthier-St-Pierre)	208 077	215 753	7 676
Maison Paroisse, loyers	14 010	14 310	300
Pavillon Bédard, loyers	19 320	19 680	360
Hygiène du milieu (raccordement etc...)		10 000	10 000
ADMINISTRATION, photocopies etc...	1 500	1 500	0
TRANSPORT, location équip. Rte 228	17 700	17 700	0
Permis municipaux	1 800	1 300	-500
Droit de mutation	5 500	5 500	0
Amendes et pénalités	1 500	1 500	0
Intérêts arrérage de taxes	2 500	2 500	0
Intérêts sur placement	5 000	5 000	0
Sub. collecte sélective	5 260	15 000	9 740
Compensation voirie	78 830	78 831	1
Subvention assainissement des eaux	121 000	121 000	0
Appropriation de surplus	100 000	100 000	0
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 453 461</b>	<b>2 487 230</b>	<b>33 769</b>

**DEPENSES  
ADMINISTRATION**

Administration	153 456	157 185	3 729
Quote-part MRC-Législation	4 768	4 806	38
Cour municipale coût fixe	900	900	0
Cour municipale coûts variables	500	500	0
Publicité-information	1 000	500	-500
Frais de congrès	200	300	100
Sociaux communautaire	5 500	5 500	0
Transport adapté	2 000	3 300	1 300
Service architecte	1 000	1 000	0
Service arpenteur	1 000	5 000	4 000
Service juridique	5 000	10 000	5 000
Vérification comptable	4 500	8 000	3 500
Contrat service informatique	2 806	2 805	-1
Site Web	325		-325
Internet haute vitesse	1 600	1 600	0
Evaluation et mutations	500	500	0
Azimut (géomatique)	2 286	2 285	-1
Formation & perfectionnement	800	800	0
Mise à jour codes municipaux	250	400	150
Assurances feu, responsabilité...	39 482	37 300	-2 182
Société Mutuelle de prévention		1 210	
Cotisations, abonnements	1 100	1 100	0
Entretien photocopieur	8 000	5 000	-3 000
Equipement bureau (informatique)	500	500	0
Fourniture bureau	4 525	4 500	-25
Contribution journal L'Echo	11 000	10 000	-1 000
Remb. taxes années antérieures	1 000	1 000	0
<b>IMMEUBLES MUNICIPAUX</b>			
Administration	2 340	2 340	0
Entretien Maison Paroisse	28 500	28 500	0
Entretien Pavillon Bédard	5 500	8 500	3 000
Entretien Annexe M. Paroisse	20 000	500	-19 500
Entretien Atelier	100	100	0
Entretien Presbytère		12 840	12 840
Élections	0	4 200	4 200
Quote-part MRC évaluation	42 939	44 554	1 615
<b>TOTAL:</b>	<b>353 377</b>	<b>367 525</b>	<b>14 148</b>

**SECURITE PUBLIQUE**

Service Sûreté du Québec	137 772	144 999	7 227
Administration	41 690	38 880	-2 810
Radio premiers répondants	0	600	600
Immatriculation	350	350	0
Équipements	1 200	1 250	50
Radio service incendie	1 250	1 250	0
Téléavertisseur	5 500	5 500	0
Entraide municipale	4 000	4 000	0
Immatriculation des camions	1 500	1 500	0
Location équipement incendie	1 000	500	-500
Entretien équipements-véhicules	1 000	1 000	0
Inspection des équipements	1 800	1 500	-300
Entretien Caserne incendie	1 500	2 000	500
Essence & diésel	1 000	500	-500
Chauffage Caserne incendie	5 500	5 000	-500
Matériel divers	3 500	5 000	1 500
Fournitures	700	800	100
Détecteur de gaz	400	400	0
Appareils respiratoires	1 500	2 500	1 000
Échelles	750	750	0
Vêtements, chaussures etc...	1 700	2 000	300
Electricité Caserne incendie	1 800	1 800	0
Extincteurs	250	250	0
Autres objets - Divers	100	100	0
Atelier Mécanique	635	575	-60
Quote-part MRC incendie		1 973	1 973
<b>TOTAL:</b>	<b>216 397</b>	<b>224 977</b>	<b>8 580</b>

**TRANSPORT (VOIRIE)**

Administration	92 985	96 020	3 035
Service scientifique et génie	13 000	13 000	0
Immatriculation véhicules	3 000	3 600	600
Registre exploitants véhicules lourds	125	125	0
Fauchage des chemins	7 600	7 600	0
Location machinerie	1 000	2 000	1 000
Droit passage rivière	175	175	0
Signalisation (matériel)	2 000	2 000	0
Entretien chemins, rues, ponceaux	10 000	10 000	0
Ponts	2 000	2 000	0

Entretien réparation machinerie	28 300	26 900	-1 400
Trottoirs	500	1 000	500
Couper bordure entrée charetère		2 500	2 500
Lignage de rue	6 500	6 500	0
Gravier, sable, ciment	4 000	3 500	-500
Asphalte	40 000	40 000	0
Essence machinerie	7 000	8 000	1 000
Pièces et accessoires	6 000	7 000	1 000
Atelier mécanique	57 889	60 575	2 686
Signalisation	3 440	2 310	-1 130
<b>TOTAL VOIRIE:</b>	<b>285 514</b>	<b>294 805</b>	<b>9 291</b>
<b>TRANSPORT (DENEIGEMENT)</b>			
Administration	91 609	101 905	10 296
Radios	1 000	1 000	0
Immatriculation véhicules	3 500	3 500	0
Service location-nettoyage salopettes	1 200	1 500	300
Location bélier mécanique	4 000	4 500	500
Location machinerie	5 000	10 000	5 000
Entretien, réparation véhicules	19 600	24 100	4 500
Entretien Garage	3 000	3 000	0
Sable et sel	18 000	18 000	0
Essence diesel	45 000	50 000	5 000
Huile à chauffage	5 000	6 500	1 500
Pièces et accessoires	4 000	4 000	0
Lames de charrue	8 000	9 000	1 000
Vêtements	600	500	-100
Electricité Garage	3 000	4 200	1 200
Trousse premiers soins	100	100	0
Réclamation pour dommages	3 000	2 000	-1 000
Contrat déneigement rue du Rocher-Site	1 980	2 212	232
Contrat déneigement Entrée Chamberland	730	2 050	1 320
Ramassage neige (secteur village)	9 000	9 500	500
<b>TOTAL DENEIGEMENT:</b>	<b>227 319</b>	<b>257 567</b>	<b>30 248</b>
Eclairage public (Hydro-Québec)	8 000	8 000	0
Entretien réseau d'éclairage	1 500	2 500	1 000
<b>TOTAL TRANSPORT</b>	<b>522 333</b>	<b>562 872</b>	<b>40 539</b>

HYGIENE DU MILIEU

USINE D'EAU POTABLE

Frais de téléphone	3 500	3 500	0
Honoraires professionnels (Aquatech)	59 500	65 470	5 970
Service alarme	300	300	0
Analyses échantillons d'eau	3 500	3 000	-500
Assurances	12 400	12 400	0
Entretien ménager	1 000	1 000	0
Usine de filtration	2 000	2 000	0
Poste surpresseur (St-Pierre)	200	200	0
Déneigement Usine	845	1 510	665
Lit de séchage (boues)	2 000	2 000	0
Tonte de gazon	500	500	0
Produits (eau potable)	77 500	67 000	-10 500
Diesel coloré génératrice	500	500	0
Pièces accessoires	5 000	5 000	0
Clôture	6 600		-6 600
Électricité usine de filtration	50 000	58 170	8 170
Électricité poste surpresseur	2 000	2 000	0
Électricité compteur d'eau St-Pierre	500	750	250
Extincteur		100	100
Divers	500	1 482	982
Administration (Aqueduc)	12 285	5 885	-6 400
Honoraires professionnels	7 000	7 000	0
Location machinerie	1 500	2 000	500
Réparation réseau aqueduc	1 500	1 500	0
Borne-fontaine	1 500	1 500	0
Poste de chloration	100	100	0
Barrage-réservoir	1 500	1 500	0
Pièces et accessoires (aqueduc)	3 000	3 000	0
Administration (Ass. eaux)	19 200	1 150	-18 050
Honoraires prof. (Aquatech)		15 000	15 000
Assainissement opération (entretien)	10 000	10 000	0
Electricité Ass. eaux	10 000	10 000	0
Adminiatration (Égout)	1 890	1 180	-710
Location machinerie	500	500	0
Entretien réseau égout	1 500	2 000	500
Pièces et accessoires (égout)	1 000	1 000	0
Rémunération (vidanges)	1 065	1 140	75
Enlèvement ordures (contrat)	60 000	60 000	0
Site d'enfouissement + redevances	45 320	49 000	3 680
Traitement matières recyclables	6 000	6 000	0
Traitement encombrants	1 000	1 000	0
Récupération peinture-sapins	700	1 500	800

⊗	Récupération pneus	800	1 500	700
⊗	Gros containers Garage municipal	10 000	10 000	0
⊗	Quote-part MRC Collecte sélective	516		-516
⊗	Quote-part MRC Boues fosses septiques	18 817	21 586	2 769
⊗	Quote-part MEC Cours d'eau	518	1 144	626
⊗	TOTAL:	445 556	443 067	-2 489
⊗	<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>			
⊗	Honoraires inspecteur municipal	15 249	14 905	-344
⊗	Mise à jour règlement d'urbanisme	100		-100
⊗	Quote-part MRC-urbanisme	44 262	45 985	1 723
⊗	Tourisme culturel	4 000	6 000	2 000
⊗	Administration (Sites publics)	590	590	0
⊗	Entretien	200	200	0
⊗	Électricité	800	1 000	200
⊗	Comité d'embellissement	10 500	11 500	1 000
⊗	TOTAL:	75 701	80 180	4 479
⊗	<b>HLM</b>			
⊗	Contribution 10% déficit HLM	13 920	15 000	1 080
⊗	TOTAL:	89 621	95 180	5 559
⊗	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>			
⊗	Administration	11 540	11 480	-60
⊗	Support technique	150	150	0
⊗	Entretien Bibliothèque du Rocher	100	100	0
⊗	Contribution Bibliothèque du Rocher	5 950	5 950	0
⊗	Loyer local Bibliothèque	2 000	2 000	0
⊗	Contribution Soc. Conservation Patrimoine	1 500	1 500	0
⊗	Divers	5 500	5 500	0
⊗	Contribution Loisirs St-François	90 000	100 000	10 000
⊗	Support aux athlètes	500	500	0
⊗	Supralocal	16 500	16 400	-100
⊗	TOTAL:	133 740	143 580	9 840

**FRAIS DE FINANCEMENT**

Intérêts emprunt PADEM	50 674	49 894	-780
Intérêts emprunt AIDA	7 653	7 522	-131
Intérêts emprunt URBANISATION	14 260	14 075	-185
Intérêts honoraires prof. ass. eaux	8 653	8 555	-98
Intérêts emprunt règ. 117	6 068	5 040	-1 028
Intérêts camion incendie	15 361	14 919	-442
Intérêts recherche eau potable	8 290	7 966	-324
Intérêts honoraires prof. eau potable	12 367	11 908	-459
Intérêts usine eau potable	159 828	154 389	-5 439
<b>TOTAL:</b>	<b>283 154</b>	<b>274 268</b>	<b>-8 886</b>

**AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT**

Frais bancaires	80	100	20
<b>TOTAL:</b>	<b>80</b>	<b>100</b>	<b>20</b>

**AUTRES ACTIVITES FINANCIÈRES**

**Remboursement en capital**

Capital emprunt PADEM	82 181	86 632	4 451
Capital emprunt AIDA	12 361	13 075	714
Capital emprunt URBANISATION	23 041	24 411	1 370
Capital honoraires prof. ass. eaux	13 817	14 482	665
Capital emprunt règ. 117	5 998	30 600	24 602
Capital camion incendie	8 305	8 700	395
Capital recherche eau potable	6 800	7 000	200
Capital honoraires prof. eau potable	10 300	10 800	500
Capital Usine eau potable	158 002	141 400	-16 602
<b>TOTAL :</b>	<b>320 805</b>	<b>337 100</b>	<b>32 897</b>

**TRANSFERT A L'ETAT ACTIVITES INVESTISSEMENT**

IMMOBILISATIONS	88 398	38 561	-49 837
<b>TOTAL:</b>	<b>88 398</b>	<b>38 561</b>	<b>-49 837</b>

**GRAND TOTAL DEPENSES:**

	<b>2 453 461</b>	<b>2 487 230</b>	<b>33 769</b>
Evaluation imposable total 2009		<b>120 270 200</b>	
Proportion médiane		<b>98%</b>	
Facteur comparatif		<b>1,02</b>	

PROVINCE DE QUÉBEC  
 LES LOISIRS ST-FRANÇOIS DE MONTMAGNY INC.



M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L  
I  
T  
É  
D  
E  
S  
A  
I  
N  
T  
•  
F  
R  
A  
N  
Ç  
O  
I  
S

**COMPTES PAYÉS EN NOVEMBRE 2008**

Dominique Marois, remboursement de factures	
Cellulaire novembre – décembre .....	70,00
Frais de déplacement – 340 km .....	142,80
Restaurant sous-sol .....	98,70
Bar .....	15,80
Épicerie .....	211,52
Fête Halloween .....	127,71
	666,53
Pierre-Olivier Garant, remb. factures pour Halloween .....	308,35
Julie Labelle, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> versements cours cardio-latino +pilates .....	540,00
Soc. Coop agr. Riv. du Sud, matériel divers d'entretien .....	263,32
Dépanneur Ultra, factures diverses:	
Restaurant sous-sol .....	80,80
Bar .....	85,88
Fête Halloween .....	55,35
	222,03
Ministre des Finances, demande de permis pour Halloween .....	35,00
Pierre-Olivier Garant, part des profits fête Halloween .....	226,25
Jean-François Roy, part des profits fête Halloween .....	225,25
Pro-Net Montmagny inc., polissage plancher salle des Loisirs .....	253,97
Philippe Gosselin, 1 812,6 litres à .7510/litre d'huile à chauffage .....	1 536,52
Louis Garant, remb. facture – achat table de soccer .....	80,00
Ministère Revenu Québec, déclaration annuelle 2007 .....	32,00
Vidéotron, câble .....	42,61
<b>TOTAL:</b> .....	<b>4 431,83</b>

**DÉPÔTS EFFECTUÉS EN NOVEMBRE 2008**

Fête Halloween .....	2 378,50
Location de salle (élections) .....	472,50
Location de salle .....	688,55
Magasin sous-sol .....	30,00
Remb. TPS du 01/07/08 au 30/09/08 .....	487,01
Programmation Loisirs, Hockey cossom .....	25,00
<b>TOTAL:</b> .....	<b>4 081,56</b>

# Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

**ENTRETIEN DE PELOUSE**  
**ESTIMATION GRATUITE**

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST  
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700  
SANS FRAIS: 1 800 463-4877



## Promutuel Montmagny-L'Islet, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique  
et professionnelle  
à l'image et à l'écoute  
des gens d'ici.

Des services  
personnalisés entièrement  
offerts en région, de tout premier  
contact jusqu'au règlement d'un sinistre



PROMUTUEL  
Montmagny

**Richard Galibois, agent**  
**259-7405**

## Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie

## DEVENEZ MEMBRE EN 2009

Voici les organismes et les personnes qui sont à ce jour membres de *L'Écho de Saint-François* pour l'année 2009.

### Membre organisme

Le Cercle de Fermières (N)

### Membre individuel

Raynald Laflamme (N)

Denis Blais (N)

Camille Laliberté (N)

Ernest Lachance (N)

Rosaire Couture (N)

Lorraine Lamonde (N)

Nicole L. Couture (N)

Pierre Cauffopé (N)

Christiane Bombardier (N)

Jacques Boulet (N)

Nicole Rémillard (N)

Jean Gendron (N)

Louissette Pellerin (N)

(N): Nouveau membre



## Rhume ou **GRIPPE?**



### Reconnaissez-les, combattez-les!

Si le rhume entraîne des symptômes désagréables comme les éternuements, les maux de gorge et de tête et la toux, les symptômes de la grippe sont beaucoup plus sévères : douleurs articulaires, fatigue intense, fièvre élevée, toux rebelle et douloureuse.

### Comment éviter ces infections?

Pour prévenir la grippe, la vaccination demeure la méthode la plus efficace. De plus, en vous lavant les mains correctement et fréquemment, en évitant de se mettre les mains sur le visage ou de se ronger les ongles et en maintenant une bonne hygiène de vie, vous préviendrez la contamination.

Parlez-en à votre pharmacien (ne) qui saura vous renseigner. Demandez-lui notre brochure *Le rhume et la grippe*, de la collection Vision Santé pour en apprendre davantage.

## PIERRE MARTIN Pharmacien-propriétaire

542, chemin Saint-François Ouest,  
Saint-François-de-La-Riv.-Du-Sud

418 259-7728

membre affilié à **Proxim**



# MON PROFIL. MON REER.

## LA RETRAITE : COMMENT PASSER DU RÊVE À LA RÉALITÉ?

Lorsque vous pensez à votre retraite, vous avez sûrement en tête des projets et des rêves qui vous emballent : partir en voyage, vous adonner à vos loisirs préférés ou tout simplement profiter de la vie... Vos projets ne sont peut-être pas tout à fait définis mais la pensée d'une retraite confortable, associée à la tranquillité d'esprit, vous ravit sûrement.

### Déterminer vos objectifs de retraite

Si on tient compte du fait que la retraite dure aujourd'hui presque aussi longtemps que la vie active, parfois même jusqu'à 30 ans, voilà qui mérite que l'on s'y attarde un peu.

Plusieurs questions méritent donc réflexion afin de planifier adéquatement votre rêve de retraite. Par exemple :

- À quel âge comptez-vous prendre votre retraite?
- Comment comptez-vous occuper votre temps à la retraite?
- Quelles sont vos attentes financières à l'égard de votre retraite?
- Quel sera le montant nécessaire d'épargne en fonction de vos objectifs de retraite?
- Etc.

#### Siège social

526, chemin St-François Ouest, case postale 160  
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (QC) G0R 3A0  
418 259-7786

#### Centre de services St-Pierre-du-Sud

689, rue Principale  
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (QC) G0R 4B0  
418 248-1927

[www.desjardins.com/caisse-rivieresud](http://www.desjardins.com/caisse-rivieresud)

### Évaluer vos sources de revenus

En général, pour maintenir son niveau de vie à la retraite, on estime qu'il est requis d'avoir des revenus de retraite équivalant à 70 % du revenu brut des dernières années. Qu'en est-il pour vous ? Plusieurs sources de revenus sont à considérer dans votre planification financière à la retraite : des revenus provenant, entre autres, de votre caisse de retraite, de la Régie des rentes du Québec, de la Pension de sécurité de la vieillesse, de vos placements REER et hors REER ou encore de vos biens personnels (vente de la résidence principale et/ou secondaire). Faire le point avec votre conseiller de la caisse sur votre situation financière souhaitée à la retraite ainsi que sur vos diverses sources de revenus vous permettrait :

- de planifier votre rêve de retraite;
- d'établir une stratégie financière appropriée, tenant compte de l'apport des régimes publics et autres;
- de voir concrètement les actions à mettre en place, d'ici la retraite, pour concrétiser votre rêve;
- de prévoir avec vous votre prochaine cotisation REER.

Votre conseiller de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière du Sud peut vous donner des conseils judicieux et des moyens adéquats afin de faire passer votre objectif de retraite du rêve à la réalité.



**Desjardins**  
Caisse populaire  
de la Rivière du Sud